

RESEARCH OUTPUTS / RÉSULTATS DE RECHERCHE

Du PSC au CDH. 1: 1981-1999

Wynants, Paul

Publication date:
2005

[Link to publication](#)

Citation for published version (HARVARD):

Wynants, P 2005, *Du PSC au CDH. 1: 1981-1999*. CRISP. Courrier hebdomadaire, VOL. 1889, Centre de recherche et d'information socio-politiques, Bruxelles.

General rights

Copyright and moral rights for the publications made accessible in the public portal are retained by the authors and/or other copyright owners and it is a condition of accessing publications that users recognise and abide by the legal requirements associated with these rights.

- Users may download and print one copy of any publication from the public portal for the purpose of private study or research.
- You may not further distribute the material or use it for any profit-making activity or commercial gain
- You may freely distribute the URL identifying the publication in the public portal ?

Take down policy

If you believe that this document breaches copyright please contact us providing details, and we will remove access to the work immediately and investigate your claim.

DU PSC AU CDH

I. 1981-1999

Paul Wynants

CRISP | « [Courrier hebdomadaire du CRISP](#) »

2005/24 n° 1889 | pages 5 à 51

ISSN 0008-9664

Article disponible en ligne à l'adresse :

<https://www.cairn.info/revue-courrier-hebdomadaire-du-crisp-2005-24-page-5.htm>

Pour citer cet article :

Paul Wynants, « Du PSC au CDH. I. 1981-1999 », *Courrier hebdomadaire du CRISP*
2005/24 (n° 1889), p. 5-51.
DOI 10.3917/cris.1889.0005

Distribution électronique Cairn.info pour CRISP.

© CRISP. Tous droits réservés pour tous pays.

La reproduction ou représentation de cet article, notamment par photocopie, n'est autorisée que dans les limites des conditions générales d'utilisation du site ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Toute autre reproduction ou représentation, en tout ou partie, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, est interdite sauf accord préalable et écrit de l'éditeur, en dehors des cas prévus par la législation en vigueur en France. Il est précisé que son stockage dans une base de données est également interdit.

Courrier hebdomadaire
n° 1889 • 2005

Du PSC au CDH
I. 1981-1999

Paul Wynants

Centre de recherche et d'information socio-politiques
CRISP

CENTRE DE RECHERCHE ET D'INFORMATION
SOCIO-POLITIQUES – CRISP

Président : Xavier Mabille
Directeur général : Vincent de Coorebyter
Secrétaire général : Pierre Blaise
Rédacteur en chef : Étienne Arcq

Équipe de recherche :
Étienne Arcq, Pierre Blaise, Vincent de Coorebyter,
Caroline Sägesser, Anne Vincent, Marcus Wunderle

Conseil d'administration :

Jacques Brassinne de La Buisnière (*vice-président*), Camille Deguelle, Franklin Dehousse (en congé), Francis Delpérée, Hugues Dumont, Jacques Emond, Jules Gérard-Libois (*président fondateur*), José Gotovitch, Nadine Gouzée, Serge Govaert, Maurice-Pierre Herremans (*président honoraire*), Laura Iker, Malou Julin, Xavier Mabille (*président*), Roland Michel (*administrateur gérant*), Pierre Reman, Guy Spitaels, Robert Tollet (*vice-président*), Els Witte, Paul Wynants

COURRIER HEBDOMADAIRE

Le numéro simple : 6,90 € – Le numéro double : 12,40 €
Abonnement : 235,00 €
(TVA comprise)

Place Quetelet, 1A – 1210 Bruxelles – Tél.: 02/211 01 80
Banque : 310-0270551-07 – CCP : 000-0065824-58
Site web : www.crisp.be

Le *Courrier hebdomadaire* bénéficie des remarques et suggestions de l'équipe de recherche du CRISP. Les projets de textes sont également soumis à la lecture de spécialistes extérieurs à l'équipe de recherche, et qui sont choisis en fonction des sujets traités.

Éditeur responsable : V. de Coorebyter, Place Quetelet, 1A – 1210 Bruxelles

Tous droits de traduction, d'adaptation ou de reproduction par tous procédés, y compris la photographie et le microfilm, réservés pour tous pays
ISSN 0008 9664

Table des matières

INTRODUCTION	5
1. LA PRÉSIDENTE DE GÉRARD DEPREZ (1981-1996)	6
1.1. Quatorze ans à la tête du PSC	6
1.2. Un leadership centralisé	7
1.3. Le pragmatisme pour ligne de conduite	9
1.4. État des lieux au crépuscule d'une présidence	15
1.5. Des « fantômes » au PSC	19
2. TURBULENCES (1994-1999)	21
2.1. Gérard Deprez veut déteiler	21
2.2. Un parti profondément divisé	22
2.3. La présidence de Charles-Ferdinand Nothomb (1996-1998)	24
2.4. Le PSC se cherche, le MCC se crée	26
2.5. La courte présidence de Philippe Maystadt (1998-1999)	29
2.6. Les séquelles d'une législature tourmentée (1995-1999)	31
3. L'ÉLECTROCHOC DU 13 JUIN 1999 MIS EN PERSPECTIVE	32
3.1. Au Parlement européen	32
3.2. À la Chambre et au Sénat	32
3.3. Dans les assemblées régionales et communautaires	34
3.4. La représentation parlementaire féminine du parti	34
3.5. La courbe électorale du PSC	35
3.6. Les déterminants structurels du vote social-chrétien	37
3.7. La sécularisation	38
3.8. La dépilarisation	42
3.9. La dynamique des clivages	47
3.10. La « normalisation » d'un parti patricien	50

INTRODUCTION

Les élections du 13 juin 1999 se soldent par une lourde défaite pour le PSC, privé – en l'espace de quelques années – de personnalités aussi influentes que Melchior Wathelet et Gérard Deprez. Les sociaux-chrétiens francophones sont renvoyés dans l'opposition à tous les niveaux de pouvoir, tant fédéral que communautaire et régional. Intronisée le 23 octobre 1999, la présidente Joëlle Milquet conduit la rénovation du parti. Le 9 juin 2001, ce dernier se dote d'une nouvelle plateforme doctrinale, intitulée le « Manifeste de l'humanisme démocratique ». Le 18 mai 2002, il adopte la dénomination de Centre démocrate humaniste (CDH), renonçant à toute référence chrétienne explicite.

C'est à l'évolution récente du PSC-CDH que sont consacrées deux livraisons du *Courrier hebdomadaire*. Les années 1995 à 2004 en constituent le plat de résistance. Toutefois, certains des problèmes auxquels la formation sociale-chrétienne francophone est confrontée pendant cette décennie plongent leurs racines dans la période antérieure. C'est pourquoi un retour synthétique aux années 1981-1995 s'impose.

La première livraison couvre les présidences de Gérard Deprez (1981-1996), de Charles-Ferdinand Nothomb (1996-1998) et de Philippe Maystadt (1998-1999). Elle se subdivise en trois parties. La première partie retrace à grands traits « les années Deprez », en s'appuyant largement sur la littérature existante. La deuxième partie évoque une phase critique de l'histoire du parti : les turbulences de la période 1994-1999. Y sont traités des épisodes tels que la déchirure de 1995, la présidence écourtée de Ch.-F. Nothomb, la création du Mouvement des citoyens pour le changement et la tentative de stabilisation pilotée par Ph. Maystadt. La troisième partie s'attache à l'électrochoc du 13 juin 1999 qu'elle tente de mettre en perspective. Les résultats des différents scrutins y sont passés en revue. S'y ajoute un aperçu de phénomènes, parfois inscrits dans la longue durée, auxquels les analystes attribuent en partie le « déclin structurel » des sociaux-chrétiens.

La deuxième livraison aura trait aux transformations apportées à la vie du parti sous la présidence de J. Milquet. Elle se ponctuera par le retour du CDH aux affaires, en Région wallonne, en Région de Bruxelles-Capitale et en Communauté française.

1. LA PRÉSIDENTENCE DE GÉRARD DEPREZ (1981-1996)

1.1. QUATORZE ANS À LA TÊTE DU PSC

Le scrutin législatif du 8 novembre 1981¹ tourne en déroute pour les sociaux-chrétiens francophones, qui perdent plus de 130 000 électeurs. Le comité directeur du PSC attribue la défaite aux querelles entre les «familles» : en étalant leurs divergences sur la place publique, les ailes droite et gauche auraient brouillé l'image du parti. Le CEPIC (Centre politique des indépendants et des cadres chrétiens), dont la Sûreté de l'État a révélé les accointances avec l'extrême droite, est particulièrement visé². Alors qu'il prépare un renversement des alliances avec les libéraux, le président Paul Vanden Boeynants, élu le 8 octobre 1979 par 65,5 % des suffrages exprimés³, est mis en minorité au comité directeur. Il démissionne le 1^{er} décembre 1981.

L'article 43 des statuts du PSC, adoptés le 30 juin 1980, dispose qu'en cas de retrait du président, l'intérim peut être confié par le comité directeur à un de ses membres, à l'issue d'un vote à bulletins secrets. Cette procédure est appliquée le 2 décembre 1981 en faveur de Gérard Deprez, déjà candidat à l'élection présidentielle d'octobre 1979, devenu secrétaire politique du parti depuis le 29 septembre 1980⁴. Avant d'entrer en charge, l'intéressé prévient qu'il entamera des négociations pour former un gouvernement avec les libéraux.

G. Deprez exerce la fonction pendant près d'une décennie et demie⁵. Le 10 février 1982, il est élu à la présidence à 77,6 % des suffrages valables exprimés, face à Paul Vankerkhoven (18,3 %) et Léon Pierson (4 %). Candidat unique à sa succession, il est reconduit par décision du comité directeur, le 28 janvier 1985. Il se représente le 28 juin 1988 face à Jean-Pol Poncelet, obtenant une majorité de 60,7 %. Faute de challenger, il voit son mandat renouvelé par le comité directeur, le 28 mai 1991. Le 7 juillet 1994, il est réélu par 8 371 voix (51,04 %), contre 6 402 (39,4 %) à Raymond Langendries et 1 627 (9,9 %) à Marc Bertrand. Il sort de charge le 29 mars 1996.

Pour diriger le PSC, G. Deprez s'entoure d'une équipe restreinte⁶, mais qui s'étoffe peu à peu. Le 20 septembre 1983, Jacques Lefèvre devient secrétaire général du parti,

¹ X. MABILLE, « Les élections législatives du 8 novembre 1981 », *Courrier hebdomadaire*, CRISP, n° 943 et 944, 1981; P. CULLUS, « Approches des résultats électoraux (Chambre, 8 novembre 1981) par l'analyse des données », *Courrier hebdomadaire*, CRISP, n° 1007-1008, 1983.

² P. WYNANTS, « Le 'centre' : histoire et sens d'un positionnement politique pour le PSC », in P. DELWIT (s. dir.), *Le parti social-chrétien. Mutations et perspectives*, Bruxelles, 2002, p. 56.

³ D. DUSTIN, « Les structures du Parti social-chrétien de la distanciation de 1968 à nos jours », in W. DEWACHTER et al. (s. dir.), *Un parti dans l'histoire 1945-1995. 50 ans d'action du Parti social-chrétien*, Louvain-La-Neuve, 1996, p. 244.

⁴ *Ibidem*, p. 239.

⁵ *Ibidem*, p. 244.

⁶ *Ibidem*, p. 241; M. VERMINCK, « Morphologie des partis politiques francophones en 1988 et 1989 », *Res Publica*, T. 32, 1990, pp. 330-334; M. VOS, « Morphologie des partis politiques francophones en 1990 et 1991 », *Res Publica*, T. 34, 1992, pp. 463-467; P. JANSSENS, « Morphologie des partis politiques francophones en 1992 et 1993 », *Res Publica*, T. 36, 1994, pp. 319-325; P. JANSSENS, « Morphologie des partis politiques francophones en 1994 et 1995 », *Res Publica*, T. 38, 1996, pp. 582-588.

en remplacement de Robert Remouchamps. Il en est le secrétaire politique depuis septembre 1987, Danièle Leclair reprenant le secrétariat général le 5 décembre 1988. Un nouveau staff est mis en place, le 2 octobre 1989. Pierre Scharff détient le secrétariat politique général, jusqu'à sa nomination comme bourgmestre de Virton. Il est remplacé par Joëlle Milquet, le 30 janvier 1995. Le secrétariat général est confié successivement à Baudouin Limbourg, à Jean Foncoux (octobre 1992), puis à Jean-François Brouillard (septembre 1995). Relayant Georges Flagothier, responsable financier, Jean-Marie Colette est l'administrateur général jusqu'au 27 février 1995, date de son remplacement par René Thissen. Succédant à Jean-Jacques Flahaux, Léon Saur est secrétaire aux relations internationales. Le secrétariat général du centre d'études, le CEPSS, est exercé par Thierry Faut, ensuite par André-Marie Poncelet, puis par Étienne Michel. À la présidence des Jeunes sociaux-chrétiens, Richard Fournaux (1988) précède Marc Bertrand (1992).

Pendant une assez longue période, l'élection directe du président du PSC par les membres, pratiquée dès 1970⁷, a eu des effets centrifuges. Cette situation s'expliquait surtout par le caractère transversal de la formation sociale-chrétienne : la coexistence, en son sein, de sensibilités différentes sur le clivage socio-économique ne favorisait guère l'émergence de personnalités consensuelles. De 1981 à 1995, c'est, au contraire, la continuité qui prévaut⁸. Il n'empêche : la stabilité au sommet n'efface pas complètement les conflits internes, ni les tensions entre les personnes. À plusieurs reprises, d'ailleurs, le président Deprez doit faire face à des candidatures concurrentes, et celles-ci sont plus que de simples faire-valoir⁹.

1.2. UN LEADERSHIP CENTRALISÉ

Dès son accession à la tête du PSC, G. Deprez impose la mise en veilleuse des « familles¹⁰ ». Ainsi doivent prendre fin les luttes d'influence entre des courants qui, selon lui, se comportaient trop souvent en « partis dans le parti ». Déserté par ses parlementaires, le CEPIC est mis en liquidation le 19 janvier 1982. Avec quelques « sans famille », les tenants de cette mouvance constituent un Rassemblement du centre, à la fois plus discret et plus modéré. La Démocratie chrétienne se maintient, mais elle n'a plus la même visibilité. Le 16 février 1982, les conditions auxquelles un droit de tendance peut s'exercer sont précisées : il ne doit y avoir ni structures parallèles aux organes statutaires du parti, ni prises de positions publiques par conférences ou communiqués de presse, ni recrutement propre, ni affiliations indirectes et collectives via un courant. Obligées de s'effacer de la scène politique, les « familles » se muent en lieux de

⁷ W. DEWACHTER, « L'ancrage de la démocratie chrétienne en Belgique », dans E. LAMBERTS (s. dir.), *Christian Democracy in the European Union 1945-1995. Proceedings of the Leuven Colloquium 15-18 November 1995*, Louvain, 1997, p. 167.

⁸ W. BEKE, « Living Apart Together. Christian Democracy in Belgium », dans S. VAN HECKE et E. GERARD (s. dir.), *Christian Democratic Parties in Europe since the End of the Cold War*, Louvain, 2004, p. 143.

⁹ P. DELWIT et B. HELLINGS, « Les mutations organisationnelles au PSC : structures et adhérents », dans P. DELWIT (s. dir.), *Le parti social-chrétien. Mutations et perspectives*, op. cit., pp. 124 et 133.

¹⁰ P. WYNANTS, « Le 'centre' : histoire et sens d'un positionnement politique pour le PSC », op. cit., p. 57.

réflexion doctrinale largement dépourvus d'influence sur l'opinion publique, à l'instar des clubs Démocratie et Créativité, lancés en 1988 par le démocrate-chrétien Philippe Maystadt. Désormais, les contacts avec les différents milieux sociaux se nouent sans intermédiaires, sous la houlette de G. Depez.

La forte personnalité du chef de file social-chrétien en impose. Après coup, l'intéressé récuse l'image de l'autocrate omnipotent que ses détracteurs ont tracée de lui, mais il reconnaît avoir joué à fond « la carte de la légitimité présidentielle ¹¹ ». La ligne du PSC est en grande partie fixée par un *triumvirat*: Gérard Depez et deux ministres de poids, Philippe Maystadt et Melchior Wathelet ¹². Elle est suivie par le comité directeur, les présidents d'arrondissement, les autres ministres et les chefs des groupes parlementaires. Selon Frédéric François, l'impression que donne ce mode de fonctionnement est celle « d'une main de fer, et pas toujours dans un gant de velours ¹³ ». En interne, pareille façon d'exercer le pouvoir suscite quelquefois des critiques.

Les relations personnelles de G. Depez avec un de ses prédécesseurs, Charles-Ferdinand Nothomb ¹⁴, se dégradent peu à peu. Le second nommé n'a, semble-t-il, jamais fait son deuil du leadership qu'il a exercé au sein du parti. Devenu ministre de l'Intérieur ¹⁵, il est acculé à la démission à la suite des péripéties du contentieux fouronnais ¹⁶. Il nourrit une rancune tenace ¹⁷ à l'égard du président de sa formation : il l'accuse de « soutenir la stratégie de José Happart et des socialistes, qui souhaitent provoquer une crise », de préférence à la sienne, soucieuse de « préserver le gouverne-

¹¹ F. FRANÇOIS, *PSC, être ou disparaître*, Bruxelles, 1998, p. 105.

¹² Y. GEORGES, « Le parti social-chrétien (PSC) », P. DELWIT et J.-M. DE WAELE (s. dir.), *Les partis politiques en Belgique*, Bruxelles, 1996, p. 83.

¹³ F. FRANÇOIS, *PSC, être ou disparaître, op. cit.*, pp. 102-105 et 171.

¹⁴ Député social-chrétien de l'arrondissement d'Arlon-Marche-Bastogne depuis le 31 mai 1968, Ch.-F. Nothomb préside le PSC du 22 mars 1972 au 3 avril 1979, avec deux interruptions (juillet-décembre 1974, octobre 1976 - octobre 1977) durant lesquelles G. Gramme exerce la fonction (la première fois à titre intérimaire).

¹⁵ Après avoir été président de la Chambre des représentants (3 avril 1979 - 18 mai 1980) et ministre des Affaires étrangères (18 mai 1980 - 17 décembre 1981), Ch.-F. Nothomb est, successivement, vice-Premier ministre, ministre de l'Intérieur et de la Fonction publique (17 décembre 1981 - 28 novembre 1985), puis vice-Premier ministre, ministre de l'Intérieur, de la Fonction publique et de la Décentralisation (28 novembre 1985 - 18 octobre 1986). Il redeviendra président de la Chambre du 10 mai 1988 au 21 mai 1995, persuadé qu'en l'incitant à accepter cette fonction, G. Depez a voulu le « neutraliser ». Cf. F. FRANÇOIS, *PSC, être ou disparaître, op. cit.*, p. 113.

¹⁶ Rappelons brièvement les faits. À la suite des élections communales du 10 octobre 1982, José Happart (liste Retour à Liège) est présenté comme candidat-bourgmestre par la majorité francophone de Fouron. Les épisodes de ce qui deviendra « le carrousel fouronnais » se succèdent : nomination de J. Happart comme bourgmestre par arrêté royal (4 février 1983, avec effet au 31 décembre), annulation de cette nomination par une chambre flamande du Conseil d'État pour connaissance insuffisante du néerlandais (30 septembre 1986), démission du gouvernement (14 octobre 1986), tenue en suspens par le Palais, recherche par Ch.-F. Nothomb d'une solution sous la forme d'une nomination d'un bourgmestre hors conseil, retrait de la personne pressentie, invitée par G. Depez à se déterminer en âme et conscience, alors que le Premier ministre Martens a fait avaliser cette solution par le Roi. Pour avoir soumis à ce dernier un arrêté royal qui ne peut être appliqué, le ministre Nothomb démissionne et est remplacé dans ses fonctions par Joseph Michel. Cf. D. RICHARD, « Du coup d'état constitutionnel au carrousel », in P. UBAC (s. dir.), *Génération Fourons*, Bruxelles, Pol-His, 1993, pp. 153-171.

¹⁷ P. DELWIT, « Le parti social-chrétien : jalons d'un futur incertain », dans P. DELWIT (s. dir.), *Le parti social-chrétien. Mutations et perspectives, op. cit.*, pp. 20, 28-29 ; F. FRANÇOIS, *PSC, être ou disparaître, op. cit.*, pp. 110 et 113.

ment¹⁸ ». Enfin, la loi spéciale de financement des communautés et des régions du 16 janvier 1989 ouvre une nouvelle brèche entre les deux hommes. Pour avoir négocié précédemment une clé de répartition assez favorable aux francophones, Nothomb lance des mises en garde, mais il n'est pas entendu. Après coup, il reproche à Deprez d'avoir accepté un compromis « désastreux » pour l'enseignement en Communauté française¹⁹. Il marque de plus en plus ses distances envers le président en exercice.

1.3. LE PRAGMATISME POUR LIGNE DE CONDUITE

Tant pour le positionnement idéologique que pour la stratégie des alliances, le PSC de G. Deprez fait preuve d'un grand pragmatisme : ce dernier frappe les observateurs²⁰, mais il est mal perçu au sein de la gauche intellectuelle²¹, qui y voit essentiellement un mode de conservation du pouvoir.

Sur le clivage philosophique Église-État, le parti allie fermeté et souplesse. D'une part, dans la pratique, il assume pleinement la logique de la polarisation²². Se posant en défenseur du « monde chrétien », il soutient la cause des organisations confessionnelles, notamment lorsqu'il s'agit de consolider le Pacte scolaire, en inscrivant son dispositif dans la Constitution, ou de défendre les intérêts des familles attachées à l'enseignement catholique en matière d'avantages sociaux accordés par les communes²³. D'autre part, sur les questions éthiques, il se montre plus nuancé que son *alter ego* flamand. Ainsi en 1990, sur le dossier de la dépénalisation partielle de l'avortement²⁴, les parlementaires du PSC jouissent d'une réelle liberté de vote, dont quelques-uns usent pour s'abstenir. G. Deprez, qui ne siège pas au Parlement belge, ne cache pas qu'à titre personnel, il approuve cette dernière attitude. Il considère aussi que l'objection de conscience du roi Baudouin est « une erreur ». Un analyste estime après coup que, sous l'impulsion présidentielle, les sociaux-chrétiens francophones « se délivrent, sans trop de mal, d'un assujettissement trop étroit aux autres organisations de leur pilier²⁵ ».

¹⁸ CH-F. NOTHOMB, *Au fond des choses*, Bruxelles, 1999, p. 42. Version de G. DEPREZ, *Le Soir*, 6-7 février 1999.

¹⁹ F. FRANÇOIS, *PSC, être ou disparaître*, *op. cit.*, p. 113.

²⁰ R. FALTER, « Crise et mutation (1981-1994) », W. DEWACHTER et al. (s. dir.), *Un parti dans l'histoire 1945-1995. 50 ans d'action du Parti social-chrétien*, *op. cit.*, p. 157.

²¹ En particulier dans les colonnes de *La Revue nouvelle*, dont la rédaction se rapproche du parti Écolo.

²² P.-H. CLAEYS, « Le système des piliers », P. DELWIT et J.-M. DE WAELE (s. dir.), *Les partis politiques en Belgique*, *op. cit.*, p. 257.

²³ P. WYNANTS, avec la collaboration de M. PARET, « École et clivages aux XIX^e et XX^e siècles », D. GROOTAERS (s. dir.), *Histoire de l'enseignement en Belgique*, CRISP, 1998, pp. 50-52.

²⁴ X. MABILLE, « Le débat politique d'avril 1990 sur la sanction et la promulgation de la loi », *Courrier hebdomadaire*, CRISP, n° 1275, 1990; E. WITTE, « Twintig jaar politieke strijd rond de abortuswetgeving in België (1970-1990) », *Res Publica*, T. 32, 1990, pp. 427-487. Les positions antérieures du PSC sont évoquées dans B. MARQUÈS-PEREIRA, « L'interruption volontaire de grossesse : un processus de politisation 1970-1981 », *Courrier hebdomadaire*, CRISP, n° 923 et 930-931, 1981; P.-H. CLAEYS et N. LOEB-MAYER, « Les partis devant le problème de l'avortement », *Courrier hebdomadaire*, CRISP, n° 962, 1982; B. MARQUÈS-PEREIRA, « L'interruption volontaire de grossesse », *Courrier hebdomadaire*, CRISP, n° 1127 et 1128, 1986.

²⁵ P.-H. CLAEYS, « Le système des piliers », *op. cit.*, p. 258.

En matière socio-économique, le PSC est, comme parti de gouvernement, confronté à des défis majeurs²⁶. Le pays doit assainir ses finances publiques et maîtriser une dette soumise à un effet de « boule de neige », sans pour autant déstabiliser une sécurité sociale fragilisée par la montée du chômage et par les répercussions du vieillissement de la population. À une époque où l'économie s'internationalise davantage, il lui faut aussi sauvegarder la compétitivité de ses entreprises, en modérant les salaires et les charges sociales²⁷. Conscient de la difficulté de la tâche, le PSC endosse une politique sévère de redressement, avec recours aux pouvoirs spéciaux²⁸. Les mesures de réduction des coûts des entreprises se combinent à une dévaluation du franc, décidée le 21 février 1982. Un dispositif d'accompagnement est adopté dès le lendemain : il implique notamment le blocage des prix et la suspension de la liaison des salaires à l'index. L'austérité qui en résulte mécontente une partie de la base et des cadres du Mouvement ouvrier chrétien (Moc). De 1982 à 1985, ces derniers s'efforcent de promouvoir une alternative progressiste, sous la forme d'un mouvement qui se transforme en parti : Solidarité et Participation²⁹. L'échec de cette tentative ne ramène pas les forces centrifuges dans le giron du PSC³⁰.

Dans le même temps, le PSC se profile au centre face au corps électoral, en misant sur la carte de l'efficacité dans l'exercice du pouvoir³¹. Pour demeurer aux affaires, le parti table sur deux atouts : sa position pivotale sur l'échiquier politique, acquise depuis le réalignement à droite des libéraux³², et la symétrie dans la composition des coalitions, qui entraîne sa participation aux différents gouvernements, en partie grâce au poids politique du CVP³³. Les sociaux-chrétiens francophones se posent à la fois en « concurrents du PRL et en rempart contre l'État-PS », incarnant « une alternative modérée loin de tout dogmatisme³⁴ ». Entre libéraux et socialistes, ils pratiquent un jeu de bascule : pour avoir indiqué que « ce n'était pas l'heure » des uns, puis des autres, G. Deprez se voit désigné par *La Revue nouvelle*, très critique à son égard, comme l'« horloge parlante de l'histoire belge³⁵ ».

Les interlocuteurs politiques du PSC n'apprécient guère, il est vrai, la position d'attente à laquelle ils sont périodiquement acculés. Ceux qui sont évincés du pouvoir, lors d'un renversement d'alliances, s'en prennent au « centrisme mou » des sociaux-chrétiens, parfois assimilés à un « parti-plasticine » en raison d'une propension à se dilater tantôt

²⁶ X. MABILLE, *Histoire politique de la Belgique. Facteurs et acteurs de changement*, CRISP, 1997, pp. 360-423.

²⁷ G. QUADEN (s. dir.), *L'économie belge dans la crise*, Bruxelles, 1987.

²⁸ F. DEHOUSSE, « L'évolution des pouvoirs spéciaux sous Martens VI », *Courrier hebdomadaire*, CRISP, n° 1178, 1987.

²⁹ J.-L. JADOULLE et P. WYNANTS, « Les engagements en dehors du Parti catholique et du Parti social-chrétien », in J. PIROTE et G. ZELIS (s. dir.), *Pour une histoire du monde catholique au 20^e siècle, Wallonie-Bruxelles. Guide du chercheur*, Louvain-la-Neuve, 2003, pp. 251-253.

³⁰ *Ibidem*, pp. 263-264.

³¹ P. WYNANTS, « Le 'centre' : histoire et sens d'un positionnement politique pour le PSC », *op. cit.*, pp. 54-58.

³² J. VOGEL, « Rien ne dit que le PSC soit voué à être au centre. Entretien avec Xavier Mabile », *Secouez-vous les idées. Bulletin du Centre socialiste d'éducation permanente*, n° 42, hiver 1999, p. 12.

³³ C'est « le système de la remorque », ainsi que l'a dénommé péjorativement *Le Soir*, 23 septembre 1988.

³⁴ P. PASTURE, « Entre Église et citoyen. Le PSC-CVP et sa base organisée », in W. DEWACHTER et al. (s. dir.), *Un parti dans l'histoire 1945-1995. 50 ans d'action du Parti social-chrétien*, *op. cit.*, pp. 285 et 291.

³⁵ « Printemps au PSC ? », *La Revue nouvelle*, T. 112, 2000, n° 10, pp. 16-18.

vers la droite, tantôt vers la gauche³⁶. En réalité – pareille critique émane, cette fois, des partenaires de gouvernement – les effets de l’alternance sont relatifs. Le PSC les tempère en faisant office de contrepoids dans les différentes coalitions, où il dépêche un « chien de garde » : Philippe Maystadt fait office de frein dans les esquifs de centre-droit ; Melchior Wathelet remplit le même rôle lorsque le curseur est placé au centre-gauche. Le parti est absorbé par la remise en ordre des finances publiques, la lutte contre le chômage et, on le verra, la recherche de solutions aux problèmes communautaires. Peu à peu, la priorité accordée à la gestion de l’État relègue le débat d’idées à l’arrière-plan. En investissant l’essentiel de ses forces dans ses participations gouvernementales, le PSC a tendance, selon Ph. Maystadt, à négliger « la réflexion fondamentale sur la manière d’adapter son action et ses valeurs dans une société en mutation³⁷ ». Cette auto-critique l’incite, en 1995, à entreprendre une opération parfois qualifiée de « refondation ».

Au plan communautaire, le PSC présidé par G. Deprez prend part à l’approfondissement de la réforme de l’État, après les deux vagues de 1970 et 1980. La troisième étape, celle de 1988-1989³⁸, se solde par un net renforcement de l’autonomie des entités fédérées. Ses principales composantes sont la création de la Région de Bruxelles-Capitale, la communautarisation de l’enseignement, l’extension des compétences régionales aux transports et aux travaux publics, la recherche d’une « solution de pacification » dans les communes à facilités, l’instauration d’un système de financement qui responsabilise les communautés et les régions. La quatrième étape, qui intervient en 1993³⁹, complète la précédente : représentation des Communautés au Sénat, élection directe des membres des Parlements flamand et wallon, extension des compétences des entités fédérées (autonomie constitutive, droit de conclure des traités internationaux dans leur champ d’action et, en théorie du moins, pouvoir résiduaire). En vertu des accords conclus entre francophones, les 31 octobre 1992 et 4 juin 1993, l’exercice de compétences de la Communauté française est transféré à la Région wallonne et à la Commission communautaire française de Bruxelles. C’est là une manière de soulager ladite Communauté d’une partie de ses difficultés financières, en cantonnant son rayon d’action à trois domaines principaux : l’enseignement, la culture et l’audiovisuel. Adopté le 17 février 1994, le nouveau texte de la Constitution consacre, en son article premier, la transformation de la Belgique en État fédéral.

La réforme de l’État absorbe des énergies considérables. Elle requiert, en effet, le vote d’une série impressionnante de textes constitutionnels et législatifs, la création de nouvelles institutions, l’octroi à celles-ci de compétences, de moyens humains et financiers, de biens et de services, ainsi que l’élaboration de mécanismes d’arbitrage et de coopé-

³⁶ P. WYNANTS, « Le syndrome du ‘dji vou, dji n’ pou’. Essai de pathologie du PSC », *La Revue nouvelle*, T. 103, 1996, n° 3, p. 5.

³⁷ Ph. MAYSTADT, *Le Vif-L’Express*, 3 décembre 1999.

³⁸ Cf. entre autres, A. ALEN (s. dir.) *De derde Staatsbervorming (1988-1989) in drie fasen*, n° spécial du *Tijdschrift voor Bestuurswetenschappen en Publiekrecht*, Wommel, 1989 ; M. UYTENDAELE, *Le fédéralisme inachevé. Réflexions sur le système institutionnel belge issu des réformes de 1988-1989*, Bruxelles, 1991. Pour un panorama des institutions issues de cette réforme, cf. surtout J. BRASSINNE, « Les nouvelles institutions politiques de la Belgique », *Dossier du CRISP*, n° 30, 1989.

³⁹ Cf. notamment A. ALEN et R. ERGEC, *La Belgique fédérale après la quatrième réforme de l’État de 1993*, Bruxelles, 1998. Pour un panorama des institutions issues de cette réforme, cf. J. BRASSINNE, « La Belgique fédérale », *Dossier du CRISP*, n° 40, 1994.

ration⁴⁰. Construit pacifiquement par négociations successives menées entre élites politiques, le système institutionnel mis en place de la sorte est un fédéralisme de superposition, mais aussi de confrontation. Les adjectifs utilisés pour le qualifier – *sui generis*, évolutif, centrifuge, bipolaire, panaché, asymétrique... – en révèlent la complexité⁴¹.

À plusieurs reprises, la question du financement de l'enseignement en Communauté française met G. Deprez en difficulté. Les formations politiques flamandes optent en faveur d'une communautarisation du secteur de l'éducation par une déclaration commune du 8 février 1984 et par un accord formel conclu le 24 janvier 1985⁴². De tous les partis de gouvernement, le PSC est le plus réticent à pareille orientation. Se posant en défenseur d'une minorité idéologique au sein d'une Communauté elle-même minoritaire dans l'État belge, G. Deprez déclare que la communautarisation de l'enseignement reviendrait à accorder « plus d'argent aux Flamands et plus de pouvoir aux socialistes⁴³ ». Il lâche cependant du lest, à l'issue de tractations serrées qui débouchent sur un accord entre présidents des partis de la majorité. Les garanties qu'il obtient sont intégrées à l'accord gouvernemental, puis coulées dans des articles de la Constitution, révisés à cet effet : les acquis du Pacte scolaire s'en trouvent consolidés et assortis d'une protection juridictionnelle⁴⁴.

Il n'en demeure pas moins que la loi de financement des Communautés et des Régions du 16 janvier 1989 procure des moyens insuffisants à l'enseignement francophone, déjà touché par les mesures de restriction décidées, en 1986, au conclave de Val-Duchesse⁴⁵. De mai à novembre 1990, c'est la crise ouverte, avec arrêts de travail menés en front commun syndical et manifestations. À la fin novembre, G. Deprez et G. Spitaels, président du Parti socialiste, doivent descendre dans l'arène : ils s'engagent à assurer le financement du secteur et à faire de l'enseignement une priorité de leur programme politique. Toutefois, le ballon d'oxygène obtenu en 1992-1993⁴⁶ ne permet pas de tenir pleinement ces promesses. Les mesures de rationalisation annoncées au cours de l'été 1995 prévoient dix milliards d'économies pour la période 1996-1999, des fusions d'établissements et la suppression de plus de trois mille emplois. En octobre

⁴⁰ J. VELAERS, « Les forces vives de toute une génération : la réforme de l'État de 1968 à 1995 », in W. DEWACHTER et al. (s. dir.), *Un parti dans l'histoire 1945-1995. 50 ans d'action du Parti social-chrétien*, op. cit., p. 492.

⁴¹ P. WYNANTS, « Origines, caractères et évaporation du fédéralisme en Belgique », in *Liber Amicorum Jean-Pierre de Bandt*, Bruxelles, 2004, pp. 1019-1028.

⁴² J. VELAERS, « Les forces vives de toute une génération : la réforme de l'État de 1968 à 1995 », op. cit., p. 520.

⁴³ P. WYNANTS, avec la collaboration de M. PARET, « École et clivages aux XIX^e et XX^e siècles », op. cit., p. 50 ; CH. SIMON, « La communautarisation de l'enseignement », *Courrier hebdomadaire*, CRISP, n° 1121, 1986, *passim*.

⁴⁴ P. WYNANTS, avec la collaboration de M. PARET, « École et clivages aux XIX^e et XX^e siècles », op. cit., pp. 50-51.

⁴⁵ M. INSTALLÉ, M. PEFFER et R. SAVAGE, « Le financement des communautés et des régions », *Courrier hebdomadaire*, CRISP, n° 1240-1241, 1989 ; A.-M. Pirard, *Le tableau noir de l'école*, Bruxelles, 1990.

⁴⁶ E. ARCQ, « Le transfert de l'exercice des compétences de la Communauté française », *Courrier hebdomadaire*, CRISP, n° 1410-1411, 1993.

1995, puis de février à mai 1996, l'ère des enseignants se manifeste à nouveau par des grèves et par des défilés⁴⁷.

Bref, l'école traverse « un des conflits les plus longs et les plus vigoureux de son histoire⁴⁸ ». Ce dernier laisse des traces. Par l'intermédiaire de la Communauté éducative sociale-chrétienne, promue par Albert Liénard, le PSC a voulu institutionnaliser ses relations privilégiées avec les divers milieux de l'enseignement, en particulier dans le réseau confessionnel. Ceux-ci ne se privent pas de le critiquer. Bien plus, à travers « la colère des professeurs et la lassitude des grévistes⁴⁹ », c'est le malaise plus profond de tout le secteur non marchand qui s'exprime : alors qu'il contribue à la richesse nationale, celui-ci ne s'estime pas reconnu à due concurrence⁵⁰. Les restrictions budgétaires qui l'affectent entraînent une multiplication des emplois précaires et une détérioration des conditions de travail. Peu à peu, la grogne s'accumule à l'égard des sociaux-chrétiens dans les bastions que constituent, pour eux, les institutions catholiques de l'enseignement, de la santé et de la culture⁵¹.

De nouvelles sensibilités politiques émergent⁵². Alors qu'il est dirigé par un éminent sociologue et compte en ses rangs, en la personne de Jean-Pol Poncelet, un spécialiste reconnu des questions énergétiques, le PSC ne mesure pas d'emblée la portée du phénomène⁵³. De quoi s'agit-il ? Le passage à l'ère postindustrielle a des répercussions économiques, sociales et culturelles qui modifient le système de valeurs au sein de franges de l'opinion. Selon certains analystes, il en résulterait l'émergence d'un, voire de deux nouveaux clivages : matérialistes – postmatérialistes, ou encore productivistes – environnementalistes et particularistes – universalistes⁵⁴. Quand bien même on adopterait le point de vue prudent de Luc Huyse⁵⁵, on aurait affaire à « l'ébauche d'une nouvelle ligne de démarcation politique ». À l'époque, les sociaux-chrétiens francophones n'intègrent guère ce paramètre dans leurs diagnostics et leurs propositions⁵⁶. Écolo s'engouffre dans la brèche.

⁴⁷ P. WYNANTS, avec la collaboration de M. PARET, « École et clivages aux XIX^e et XX^e siècles », *op. cit.*, pp. 71-72.

⁴⁸ P. BOUILLON, « Le mouvement des enseignants francophones en 1990 », *Res Publica*, T. 33, 1991, p. 467.

⁴⁹ *Ibidem*, pp. 467 et 478.

⁵⁰ *Ibidem*, p. 468.

⁵¹ P. WYNANTS, « Les partis politiques », dans M.-TH. COENEN et al. (s. dir.), *L'état de la Belgique 1989-2004. Quinze années à la charnière du siècle*, Bruxelles, Pol-His, 2004, p. 187. Dans le secteur non marchand, parmi les catholiques « nucléaires », c'est-à-dire les plus liés à l'Église et à ses organisations, la sensibilité aux problèmes sociaux est alors particulièrement vive. Cf. L. VOYÉ et K. DOBBELAERE, « Des transformations du catholicisme en Belgique. Pratiques et valeurs », *Courrier hebdomadaire*, CRISP, n° 1548, 1997, p. 39.

⁵² P. WYNANTS, « Le syndrome du 'dji vou, dji n' pou'. Essai de pathologie du PSC », *op. cit.*, p. 20.

⁵³ J.-P. PONCELET, *La Libre Belgique*, 14 octobre 1999.

⁵⁴ Cf. entre autres, M. SWYNGEDOUW, « L'essor d'Agalev et du Vlaams Blok », *Courrier hebdomadaire*, CRISP, n° 1362, 1992 ; A.-P. FROGNIER, « Partis et clivages en Belgique : l'héritage de S.M. Lipset et S. Rokkan », in P. DELWIT et J.-M. DE WAELE (s. dir.), *Les partis politiques en Belgique*, *op. cit.*, pp. 249-255.

⁵⁵ L. HUYSE, « Le problème de Gulliver. Essai sur l'avenir de la politique », *Courrier hebdomadaire*, CRISP, n° 1807, 2003.

⁵⁶ Il faut attendre les congrès de Liège (1987), de Louvain-la-Neuve (1989) et de Marche (1990) pour que la dimension environnementale soit pleinement prise en compte. Cf. D. DUSTIN, « Les structures du Parti social-chrétien de la distanciation de 1968 à nos jours », *op. cit.*, p. 247.

Enfin, sur le thème à la mode du renouveau politique, le PSC ne reste pas inactif. Toutefois, il ne succombe pas à la tentation de poser, en termes simplistes, la question du « fossé séparant le citoyen et la classe politique ⁵⁷ ». Bien plus, en 1991, comme formateur d'un éventuel gouvernement, Melchior Wathelet avance à cet égard des idées, jugées intéressantes, dans son « Pari pour une nouvelle citoyenneté ». L'essai n'est pas vraiment prolongé. Durant plusieurs années, les propositions subséquentes des sociaux-chrétiens demeurent autant de vœux pieux ⁵⁸.

À la fin de la présidence de G. Deprez, le PSC convient lui-même qu'il pâtit d'une sorte d'essoufflement. Il doit se ressourcer, aux dires de ses instances. Encore faut-il que le rapport des forces politiques s'y prête. Or, ce dernier est en train de se détériorer.

Au plan national, le PSC est associé au pouvoir, sans discontinuité, du 23 juin 1958 au 13 juin 1999 ⁵⁹. Sous la présidence de G. Deprez, il participe à trois coalitions successives qui unissent les sociaux-chrétiens aux libéraux : Martens V (17 décembre 1981), Martens VI (28 novembre 1985) et Martens VII (20 octobre 1987). Puis, il prend part à un gouvernement formé du CVP, du PSC, du PS, du SP et de la Volksunie : Martens VIII (8 mai 1988). Suivent deux attelages « rouges et romains » : Dehaene I (7 mars 1992) et Dehaene II (23 juin 1995) ⁶⁰. Depuis la création des institutions communautaires et régionales, le PSC est de quasi toutes les majorités ⁶¹ constituées en Région wallonne, en Communauté française, en Communauté germanophone et en Région de Bruxelles-Capitale. Dans cette dernière, cependant, il est rejeté dans l'opposition en mai 1995.

Les relations du PSC avec le PRL deviennent problématiques. En 1985, à la demande de Jean Gol et comme contrepartie à donner au partenaire pour constituer un exécutif régional wallon sans les socialistes, la direction du parti a signé un pacte de majorité avec les libéraux : pour une durée de huit ans, les deux formations s'engagent à gouverner ensemble la Région wallonne et la Communauté française ⁶². Toutefois, à l'issue

⁵⁷ P. WYNANTS, « Société civile et monde politique. Regards d'historien », *La Revue politique*, janvier-février 1993, pp. 7-54.

⁵⁸ Y. GEORGES, « Le parti social-chrétien (PSC) », *op. cit.*, pp. 95-96.

⁵⁹ Dans une perspective relative, on pourrait affirmer qu'il siège au gouvernement national durant plus d'un siècle, depuis 1884, avec cependant deux interruptions (2 août 1945 - 20 mars 1947 et 22 avril 1954 - 2 juin 1958). Cf. P. DELWIT, « Élections et gouvernements en Belgique depuis 1945 », in P. DELWIT et J.-M. DE WAELE (s. dir.), *Les partis politiques en Belgique*, *op. cit.*, pp. 244-245.

⁶⁰ X. MABILLE, *Histoire politique de la Belgique. Facteurs et acteurs de changement*, *op. cit.*, pp. 360-423.

⁶¹ « La composition des gouvernements wallons et des gouvernements de la Communauté française (depuis 1981) », *Res Publica*, T. 43, 2001, pp. 397-402. Sous l'ère Deprez, à la Région wallonne, le PSC siège dans les gouvernements suivants : sans président, faute d'accord (23 décembre 1981 - 27 janvier 1982), Damseaux (27 janvier 1982 - 27 octobre 1982), Dehousse (27 octobre 1982 - 11 décembre 1985), Wathelet (11 décembre 1985 - 4 février 1988), Coëme (4 février 1988 - 10 mai 1988), Anselme I (10 mai 1988 - 18 janvier 1989), Anselme II (18 janvier 1989 - 8 janvier 1992), Spitaels (8 janvier 1992 - 25 janvier 1994), Collignon I (25 janvier 1994 - 20 juin 1995) et Collignon II (20 juin 1995 - 11 juillet 1999). À la Communauté française, le PSC ne compte pas de ministres dans le gouvernement Moureaux I (22 décembre 1981 - 9 décembre 1985). Par contre, il siège dans les gouvernements Monfils (9 décembre 1985 - 2 février 1988), Moureaux II (2 février 1988 - 9 mai 1988), Féaux I (11 mai 1988 - 17 janvier 1989), Féaux II (17 janvier 1989 - 7 janvier 1992), Anselme (7 janvier 1992 - 4 mai 1993), Onkelinx I (4 mai 1993 - 21 juin 1995) et Onkelinx II (21 juin 1995 - 13 juillet 1999).

⁶² F. FRANÇOIS, *PSC, être ou disparaître*, *op. cit.*, p. 107.

des élections du 13 décembre 1987⁶³, marquée par un succès des socialistes francophones, G. Deprez constate, au vu des résultats enregistrés, que ce pacte est devenu inapplicable. Il annonce son intention de gouverner avec le PS. Le renversement d'alliances ulcère les libéraux : dès cette époque, Louis Michel sillonne le Brabant wallon, pour y bannir les coalitions avec les sociaux-chrétiens⁶⁴.

1.4. ÉTAT DES LIEUX AU CRÉPUSCULE D'UNE PRÉSIDENTENCE

Voyons d'abord les performances électorales du PSC lors des scrutins des 24 novembre 1991, du 12 juin 1994, 9 octobre 1994 et 21 mai 1995. Nous examinerons ensuite la composition des gouvernements en 1995 avant de dire quelques mots de l'évolution du nombre d'affiliés sociaux-chrétiens sous la présidence de G. Deprez.

Lors des élections législatives du 24 novembre 1991⁶⁵, marquées par la progression de l'extrême droite et des écologistes, une fraction de l'opinion sanctionne non seulement les partis de la majorité sortante, mais aussi l'ensemble des formations traditionnelles. En pareil contexte, le léger recul du PSC n'est pas jugé alarmant. À la Chambre, les sociaux-chrétiens francophones recueillent 476 730 voix (- 15 109 par rapport à 1987), dont 425 647 (- 14 112) en Wallonie et 48 949 (- 1 054) à Bruxelles-Hal-Vilvorde. Ils obtiennent 22,5 % (- 0,7 %) des suffrages exprimés au sud du pays et 8,8 % (+ 0,3 %) dans la circonscription bruxelloise. Avec 18 députés et 16 sénateurs, ils perdent un siège à la Chambre. En flux nets, il prennent 11 000 voix aux socialistes et 2 500 aux libéraux, mais ils en cèdent 31 500 aux écologistes. La tendance qui se dégage des élections provinciales, organisées le même jour, est similaire : l'érosion demeure modérée dans les provinces de Brabant, de Hainaut, de Liège et de Luxembourg ; un léger progrès est enregistré en Namurois. Le PSC perd un siège de conseiller provincial au Luxembourg, mais il en gagne un à Namur et un à Liège. Il entre dans la députation permanente du Hainaut. Il est évincé de celle du Brabant. Partout ailleurs, il demeure dans l'opposition face à des coalitions PS-PRL.

Au plan national, toutefois, les élections de 1991 annoncent un tournant : pour la première fois depuis 1958, l'hypothèse d'une coalition sans les sociaux-chrétiens n'est pas exclue. En décembre, en effet, le formateur Guy Verhofstadt s'efforce de mettre sur pied un gouvernement incluant les libéraux, les socialistes, la Volksunie et les écologistes. La tentative est vouée à l'échec⁶⁶.

⁶³ É. LENTZEN et X. MABILLE, « Les élections du 13 décembre 1987 », *Courrier hebdomadaire*, CRISP, n° 1179-1180, 1987.

⁶⁴ F. FRANÇOIS, *PSC, être ou disparaître*, *op. cit.*, p. 111.

⁶⁵ X. MABILLE, É. LENTZEN et P. BLAISE, « Les élections du 24 novembre 1991 », *Courrier hebdomadaire*, CRISP, n° 1335-1336, 1991 ; W. FRAEYS, « Les élections législatives du 24 novembre 1991. Analyse des résultats », *Res Publica*, T. 34, 1992, pp. 131-153 ; M. BRANS, « De provincieraadsverkiezingen van 24 november 1991 », *ibidem* pp. 245-262 ; A.-P. FROGNIER et A.-M. AISH (s. dir.), *Élections : la fête ? Enquête sur le comportement électoral des Wallons et des francophones*, Bruxelles, 1994.

⁶⁶ P. WYNANTS, « Les partis politiques », *op. cit.*, p. 160.

Les résultats du scrutin européen du 12 juin 1994⁶⁷ sont plus inquiétants pour la direction du parti. Certes, les sociaux-chrétiens gardent trois élus : Gérard Deprez, Fernand Herman et Mathieu Grosch⁶⁸. Dans le collège électoral francophone, cependant, ils perdent 56 597 voix par rapport à 1989 (420 198, au lieu de 476 795). Ils tombent aussi sous la barre des 20 % (18,8 %, contre 21,3 %). S'ils progressent dans 29 cantons, ils reculent dans 66 autres.

Les scores enregistrés lors des élections communales du 9 octobre 1994⁶⁹ sont plus difficiles à interpréter, en raison de la présence de cartels, de listes du bourgmestre et de particularités locales. L'impression d'ensemble qui s'en dégage est cependant celle d'un repli. Pour les 57 communes où des comparaisons avec les performances de 1988 ne peuvent prêter à discussion, les listes sociales-chrétiennes progressent dans 25 cas et reculent dans 32 autres, dont tous les grands centres urbains à l'exception de Liège. Sur onze majorités en voix et en sièges qu'il détenait six ans plus tôt, le PSC en conserve sept. Il en gagne une à Bassenge, mais il perd celles de La Calamine, Lobbes, Marchen-Famenne, Mouscron et Rochefort. Il en établit une à Viroinval, où il n'était pas présent comme tel. Sans surprise, le parti progresse dans les entités où il aligne des « locomotives électorales » : ainsi à Bastogne (Guy Lutgen), Frameries (Albert Liénard), Habay (Charles-Ferdinand Nothomb), Montigny-le-Tilleul (Anne-Marie Corbisier), Perwez (André Antoine), Tubize (Raymond Langendries) et Viroinval (Michel Lebrun). Par contre, il perd des plumes à la suite du retrait de quelques grands formats : c'est le cas à Virton (Joseph Michel) et surtout à Rocherfort (Amand Dalem). Dans l'agglomération bruxelloise, il garde les maiorats de Ganshoren (Richard Beauthier) et de Jette (Jean-Louis Thys), auxquels on peut ajouter celui de Berchem-Sainte-Agathe (Julien Gooskens, à la tête d'une liste bilingue).

Le PSC conserve des implantations locales assez fortes. En 1988, il annonçait 73 bourgmestres, 281 échevins et 1007 conseillers communaux. Six ans plus tard, il répertorie 76 bourgmestres, 266 échevins et 1 056 conseillers communaux. Il n'empêche : au Sud du pays, en matière de représentation féminine, le PSC (18,9 % d'élues) vient derrière le PS (19,6 %), le PRL (19,7 %), le FN (21,7 %), Écolo (31,7 %) et le FDF (38,5 %) ; dans l'agglomération bruxelloise, à l'instar du PRL et du FN, il ne compte pas le moindre élu d'origine extra-européenne, alors que le PS et Écolo en alignent chacun six et le FDF deux.

Les élections provinciales du 9 octobre 1994⁷⁰ sont difficilement comparables à celles de 1991, en raison de la modification du nombre de sièges à pourvoir. L'impression qui prévaut est, à tout le moins, celle d'un maintien, voire d'une légère progression dans la

⁶⁷ É. LENTZEN et P. BLAISE, « La préparation des élections européennes de juin 1994 », *Courrier hebdomadaire*, CRISP, n° 1436-1437, 1994 ; P. BLAISE et É. LENTZEN, « Les élections européennes de juin 1994 », *Courrier hebdomadaire*, CRISP, n° 1443-1444, 1994.

⁶⁸ Ce dernier est élu par le collège électoral germanophone.

⁶⁹ É. LENTZEN et P. BLAISE, « La préparation des élections communales du 9 octobre 1994 », *Courrier hebdomadaire*, CRISP, n° 1451-1452, 1994 ; É. LENTZEN et X. MABILLE, « Les résultats des élections communales du 9 octobre 1994 (I) », *Courrier hebdomadaire*, CRISP, n° 1457-1458, 1994 ; P. BLAISE et É. LENTZEN, « Les résultats des élections communales du 9 octobre 1994 (II) », *Courrier hebdomadaire*, CRISP, n° 1459-1460, 1994.

⁷⁰ É. LENTZEN, « Les résultats des élections provinciales du 9 octobre 1994 », *Courrier hebdomadaire*, CRISP, n° 1461-1462, 1994.

majorité des circonscriptions wallonnes. Le PSC conserve son leadership en Luxembourg ; il garde sa deuxième place en Hainaut, à Namur et à Liège ; il occupe le troisième rang dans la nouvelle province de Brabant wallon, qui voit le jour le 1^{er} janvier 1995. Il continue à siéger à la députation permanente du Hainaut. Dans toutes les autres provinces, il est dans l'opposition, face à des coalitions constituées de socialistes et de libéraux.

Les scrutins du 21 mai 1995⁷¹ ouvrent un nouveau cycle électoral, à cause des modifications qui interviennent dans la composition des assemblées, le mode de désignation des élus et le découpage des cantons bruxellois. C'est pourquoi, à certains niveaux de pouvoir, on ne procédera pas à des comparaisons en sièges avec les élections antérieures. Les résultats méritent cependant d'être enregistrés avec précision, en vue de comparaisons avec les scrutins ultérieurs.

À la Chambre, le PSC subit un très léger recul : il recueille 469 137 voix (-7.593), dont 423 847 en Wallonie, 38 627 à Bruxelles et 6 663 en Flandre (Hal-Vilvorde). Avec respectivement 22,5 %, 9,3 % et 0,2 % des suffrages exprimés, il vient en troisième position en Wallonie, derrière le PS et la Fédération IRL-FDF, au quatrième rang à Bruxelles et à Hal-Vilvorde, où il est devancé aussi par Écolo. Il progresse dans quatre circonscriptions, surtout à Charleroi-Thuin (+5 %), grâce à la popularité de sa tête de liste, Philippe Maystadt. Il recule modérément dans toutes les autres. Il équilibre ses gains et ses pertes avec la Fédération PRL-FDF (35 000 voix migrent de part et d'autre) ; il perd 15 000 suffrages au profit des petits partis, des votes blancs et nuls ; il regagne une partie de ces défections au détriment du PS et d'Écolo. Sur douze députés, deux – Nathalie de T'Serclaes et Pierrette Cahay – sont des femmes.

Au Sénat, la performance sociale-chrétienne est nettement moins bonne : avec 434 475 suffrages, dont 387 262 en Wallonie et 47 213 à Bruxelles-Hal-Vilvorde, le parti cède 49 486 voix, et ce alors qu'une liste concurrente, celle du FN, a été invalidée pour fraude. Dans le collège électoral francophone, il passe sous la barre des 20 % (19,4 %, contre 21 % en 1991), perdant du terrain dans plus des six dixièmes des cantons. Deux indicateurs sont inquiétants pour Gérard Deprez : d'une part, avec 130 976 voix de préférence, il vient loin derrière Philippe Busquin (267 268) et Jean Gol (259 476) ; d'autre part, il est talonné par son colistier, Charles-Ferdinand Nothomb (118 587 voix de préférence). Le PSC obtient trois sénateurs élus directement, deux sénateurs communautaires et un sénateur coopté, auquel s'ajoute le siège de sénateur germanophone détenu par le CSP. Il envoie deux femmes dans la haute assemblée : Andrée Delcourt et Joëlle Milquet (31 513 voix de préférence), suppléante de G. Deprez, lequel préfère conserver son mandat au Parlement européen.

⁷¹ É. LENTZEN, P. BLAISE et M. GASSNER, « Vers un nouveau cycle électoral. Évolutions et simulations », *Courrier hebdomadaire*, CRISP, n° 1468-1469, 1995 ; É. LENTZEN, et P. BLAISE, « La préparation des élections du 21 mai 1995 », *Courrier hebdomadaire*, CRISP, n° 1478-1479, 1995 ; É. LENTZEN, P. BLAISE, « Les élections du 21 mai 1995. I: la Chambre et le Sénat », *Courrier hebdomadaire*, CRISP, n° 1481-1482, 1995 ; P. BLAISE et É. LENTZEN, « Les élections du 21 mai 1995. II : les Conseils de région et de communauté », *Courrier hebdomadaire*, CRISP, n° 1483-1484, 1995 ; P. VERJANS, « Au sud, rien de nouveau... », *Res Publica*, T. 38, 1996, pp. 547-554 ; A.-P. FROGNIER et A.-M. AISH (s. dir.), *Des élections en trompe-l'œil. Enquête sur le comportement électoral des Wallons et des francophones*, Bruxelles, 1999.

À la Région wallonne, les sociaux-chrétiens obtiennent 407 741 voix, soit 21,6 % des suffrages exprimés. Ils se classent au troisième rang, derrière les socialistes et la Fédération PRL-FDF. Deux femmes – Anne-Marie Corbisier et Dominique Cogels – figurent parmi ses seize élus.

À la Région de Bruxelles-Capitale, le PSC se replie par rapport au scrutin de 1989 : il recueille 38 244 voix (contre 51 904), devançant Écolo (37 308 voix) d'extrême justice. Il passe sous la barre des 10 % des suffrages exprimés (9,3 %, contre 11,8 % six ans plus tôt). Il obtient 7 des 65 sièges francophones, contre 9 sur 64 au scrutin précédent. Quantitativement, sa représentation féminine – Magdeleine Willame et Béatrice Fraiteur – demeure inchangée. Il n'y a toujours pas d'élu social-chrétien d'origine étrangère.

En Communauté germanophone, le CSP améliore son score de 1990 (13 307 voix contre 13 178). Avec 35,9 % des suffrages exprimés, pour 33,6 % cinq ans plus tôt, il porte sa représentation à dix sièges (+2), dont un est occupé par une femme : Malou Hillismann.

Au terme de cet aperçu, quelques conclusions s'imposent. Durant les dernières années de la présidence de G. Deprez, le PSC demeure, au plan des performances électorales, relativement stable, avec une légère tendance à l'érosion, surtout à Bruxelles. Son personnel politique ne connaît pas de grand renouvellement. Dans les assemblées, la proportion d'élues sociales-chrétiennes reste faible, tandis qu'en Région de Bruxelles-Capitale, la représentation parlementaire d'origine extra-européenne est nulle. Comparativement à d'autres formations francophones, le parti manifeste un retard certain sur ces deux plans. Enfin, le score réalisé en 1995 par le président, comme tête de liste au Sénat, interpelle : une part non négligeable de l'électorat social-chrétien soutient Charles-Ferdinand Nothomb, perçu – à tort ou à raison – comme « une alternative » à la ligne deprézienne⁷².

Les coalitions gouvernementales issues des scrutins de 1995 manifestent le souci de symétrie qui anime les partis, désireux d'assurer la cohérence des politiques menées aux différents niveaux de pouvoir. Néanmoins, la Région de Bruxelles-Capitale constitue une exception notable à la règle : l'accord préélectoral signé par la Fédération PRL-FDF et le PS se concrétise, sous l'égide du « formateur » François-Xavier de Donnée, par un renvoi du PSC dans l'opposition, alors que le CVP est bien présent dans la majorité.

Le gouvernement de la Communauté germanophone comprend deux représentants du CSP, Joseph Maraité, ministre-président, et Wilfried Schröder, aux côtés du socialiste Karl-Heinz Lambertz. La présidence de l'assemblée demeure confiée au social-chrétien Manfred Schunck.

⁷² Selon F. FRANÇOIS, *PSC, être ou disparaître, op. cit.*, pp. 113-114, Ch.-F. Nothomb analyse les résultats des urnes comme suit : « Pour les élections de 1995, G. Deprez me propose de figurer deuxième sur la liste du Sénat. Lui est tête de liste (...). Je vais pouvoir mesurer mon impact électoral et le mesurer au sien. Résultat : je fais 118 000 voix, alors qu'il n'en fait que 130 000 comme tête de liste. Inquiétant pour Deprez... »

Sur les sept ministres du gouvernement PS-PSC en Région wallonne, trois sont issus des rangs sociaux-chrétiens : Michel Lebrun (aménagement du territoire, travaux publics et transports), Jean-Pierre Grafé (recherche, développement technologique, sport et relations internationales) et Guy Lutgen (environnement, ressources naturelles, agriculture). William Ancion succède à Jean-Pierre Grafé, démissionnaire, en 1996.

Comme unique ministre social-chrétien de la coalition PS-PSC en Communauté française sur un total de quatre, Jean-Pierre Grafé (enseignement supérieur, recherche et relations internationales) est remplacé par William Ancion en 1996. Le Conseil de la Communauté reste sous la présidence d'Anne-Marie Corbisier (PSC).

Sur les quinze ministres et deux secrétaires d'État que compte le gouvernement fédéral dirigé par Jean-Luc Dehaene (CVP-SP-PS-PSC), deux appartiennent au Parti social-chrétien : Melchior Wathelet (vice-Premier ministre, ministre de la Défense) et Philippe Maystadt (ministre des Finances et du Commerce extérieur). Nommé juge à la Cour européenne de justice de Luxembourg quelques mois plus tard, le premier nommé est remplacé par Jean-Pol Poncelet.

Terminons cet aperçu par des indications sur l'évolution du nombre de membres du PSC, non sans souligner les réserves qu'appellent les statistiques publiées par les partis. En 1978, les sociaux-chrétiens francophones annoncent 61 000 affiliés. Observable dans toutes les formations traditionnelles, la décreue est particulièrement forte dans leur chef : 50 000 membres en 1983, 43 000 en 1987, 30 500 en 1995. Fait inquiétant : en 1996, les classes d'âge professionnellement actives (26 à 60 ans) ne représentent plus qu'une bonne moitié des effectifs, au sein desquels la part des seniors va croissant⁷³. Le PSC est un parti vieillissant.

Quatorze ans après les débuts de l'ère Deprez, les symptômes d'usure sont indéniables. La célébration du cinquantième anniversaire du « programme de Noël » (1945), qui fut à l'origine d'un ressourcement spectaculaire des sociaux-chrétiens, est l'occasion d'une prise de conscience : il importe d'ouvrir sans tarder de « nouveaux chantiers », pour rajeunir et féminiser les cadres, redéfinir la doctrine, actualiser le mode de fonctionnement et dynamiser les troupes. Le processus est lancé, avec Joëlle Milquet comme pilote⁷⁴. Il connaîtra un coup d'arrêt à la suite de tumultes internes.

1.5. DES « FANTÔMES » AU PSC

La législature 1991-1995 est marquée par les « affaires » (INUSOP, Agusta, Dassault), qui secouent les partis socialistes. Les sociaux-chrétiens francophones ne demeurent pas indemnes. Dans l'onde de choc créée par l'affaire Agusta, G. Deprez décide, en mars 1994, de contraindre à la démission le ministre bruxellois Jean-Louis Thys, remplacé

⁷³ P. DELWIT et B. HELINGS, « Les mutations organisationnelles au PSC : structures et adhérents », *op. cit.*, pp. 125-129. On peut s'interroger sur la fiabilité de certaines des statistiques publiées dans la série « Morphologie des partis politiques francophones » (cf. note 6).

⁷⁴ Y. GEORGES, « Le parti social-chrétien (PSC) », *op. cit.*, p. 83.

par Dominique Harmel⁷⁵ : dans ce cas aussi, le financement de campagnes électorales fait l'objet d'une procédure judiciaire.

Deux ans plus tard, lors d'une émission télévisée de la RTBF, le même G. Deprez évoque la pratique – largement répandue avant 1995, semble-t-il – des « fantômes de cabinet⁷⁶ ». Il reconnaît que des membres de cabinets ministériels PSC, appointés en tant que tels, n'effectuaient pas leurs prestations pour le compte de l'État, mais travaillaient en réalité pour le parti. Pour le seul PSC, la somme de dix millions € est citée en termes de moyens déviés. Une instruction judiciaire est ouverte en avril 1996 par le juge Van Espen, pour faux, usage de faux et détournement par fonctionnaires. Le 12 mai 1998, les cabinets des ministres sociaux-chrétiens Philippe Maystadt, Jean-Pol Poncelet, William Ancion, Michel Lebrun et Guy Lutgen sont perquisitionnés. Vainement, G. Deprez demande qu'une douzaine d'anciens ministres soient entendus, lors de devoirs complémentaires. Inculpé dans ce dossier depuis mars 2004, il se met en congé de ses fonctions – membre du bureau et vice-président – au sein de la formation politique qu'il a rejointe depuis lors, le Mouvement réformateur. C'est bien après son départ du PSC qu'il doit rendre compte d'un aspect particulier de sa gestion.

⁷⁵ P. WYNANTS, « Le syndrome du 'dji vou, dji n' pou'. Essai de pathologie du PSC », *op. cit.*, pp. 21-22.

⁷⁶ *Le Soir*, 23 décembre 2003 et 21 octobre 2004 ; *La Libre Belgique*, 5 et 21 octobre 2004.

2. TURBULENCES (1994-1999)

2.1. GÉRARD DEPREZ VEUT DÉTELER

Le président social-chrétien s'inquiète de l'avenir. Le PSC ne parvient pas à améliorer ses performances électorales, en dépit des efforts déployés par ses dirigeants. L'accent mis sur le positionnement centriste, plutôt que sur la référence chrétienne, ne donne pas les résultats escomptés. G. Deprez reconnaît après coup : « Pendant toute ma présidence, je ne suis pas parvenu à placer le parti sur un vecteur d'expansion ⁷⁷. »

L'élection présidentielle du 7 juillet 1994 est assez serrée. Principal compétiteur du candidat sortant, Raymond Langendries obtient l'appui de certains démocrates-chrétiens et d'assez nombreux « sans famille ». G. Deprez franchit la barre de la moitié des suffrages exprimés, mais de justesse. Il a l'impression que les militants se lassent de son leadership ⁷⁸. Les résultats d'un sondage interne, commentés lors du congrès du 16 décembre 1995, confirment l'existence d'une insatisfaction à l'égard de la direction : « Les appels à plus de démocratie, de transparence et d'écoute, de la part du parti national, sont nombreux et appuyés ⁷⁹. »

G. Deprez cherche à se faire remplacer à la tête de sa formation en contactant différentes personnalités. Dès 1994, il se concerta avec Ph. Maystadt et M. Wathelet en vue d'invertir les rôles : il est prêt à céder la présidence à un de ses interlocuteurs et à accepter des fonctions ministérielles dans le prochain gouvernement fédéral. Mais ni le Carolorégien, ni le Verviétois ne consentent à renoncer à un portefeuille ⁸⁰. En septembre 1995, M. Wathelet est nommé juge à la Cour européenne de justice de Luxembourg. G. Deprez espère alors devenir vice-Premier ministre et ministre de la Défense. Il doit s'effacer en faveur de Jean-Pol Poncelet, parce que « Dehaene ne voulait pas de lui », dit-il ⁸¹. Rétrospectivement, certains membres de l'état-major actuel du CDH accordent une portée considérable à cet épisode ⁸², mais cette interprétation ne cadre pas avec la version des faits livrée, à l'époque, par le principal intéressé ⁸³.

⁷⁷ F. FRANÇOIS, *PSC, être ou disparaître, op. cit.*, p. 114.

⁷⁸ *Ibidem*, p. 115.

⁷⁹ L. VAN CAMPENHOUDT, « Le PSC dans la société et dans le jeu démocratique aujourd'hui : questions sur son projet, son identité philosophique, sa démocratie interne », *La Revue politique*, 1996, n° 4-5, p. 112.

⁸⁰ P. DELWIT, « Le parti social-chrétien : jalons d'un futur incertain », *op. cit.*, p. 20.

⁸¹ F. FRANÇOIS, *PSC, être ou disparaître, op. cit.*, p. 116.

⁸² Selon eux, l'événement aurait largement déterminé le parcours ultérieur de G. Deprez. La rançon de ce dernier à l'égard de Dehaene et du CVP l'aurait conduit à une « rupture intellectuelle » avec le modèle de coalition associant, au niveau fédéral, les sociaux-chrétiens francophones et flamands. Cette « rupture intellectuelle » aurait amené l'intéressé à focaliser davantage son attention sur l'échelon régional, avec le redressement de la Wallonie comme priorité absolue. Celle-ci expliquerait la suite de l'itinéraire : la « réconciliation » avec L. Michel, ainsi que la ferme volonté d'unir le PSC à la Fédération PRL-FDF, pour constituer une alternative au PS (informations recueillies par É. Arcq et aimablement communiquées à l'auteur).

⁸³ Selon G. Deprez, s'exprimant en radio lors d'une interview (sur *La Une* de la RTBF), le point de départ de son raisonnement politique aurait été la lecture attentive d'une étude scientifique publiée par le macro-économiste Robert Deschamps, professeur aux Facultés universitaires Notre-Dame de la Paix (Namur). Cette lecture lui aurait révélé l'ampleur des problèmes économiques et sociaux auxquels la Région était confrontée. Cf. P. WYNANTS, « Le 'centre' : histoire et sens d'un positionnement politique pour le PSC », *op. cit.*, p. 58.

Quoi qu'il en soit, G. Deprez n'a plus de porte de sortie. Rétrospectivement, il décrit son état d'esprit en ces termes : «Tous mes interlocuteurs me pressaient de rester. Pour éviter les bagarres internes. Mais je savais bien que j'étais dans la vase et que j'allais tout rater, et pour le parti, et pour moi (...). Il fallait que je parte. Au plus vite, au mieux⁸⁴. » Telle est l'origine du coup de poker qu'il tente, le 16 décembre 1995.

Lors d'un congrès du PSC, le président en exercice lance l'opération de rénovation du parti, confiée à la secrétaire politique Joëlle Milquet. Puis il annonce qu'il mettra fin prématurément à son mandat, quelques mois plus tard. Il ajoute ces deux phrases, qui créent un choc dans l'assistance : «Je ne serai plus candidat. Je crois que le PSC nouveau a besoin d'un nouveau président et, pourquoi pas, d'une nouvelle présidente pour mener à bien sa rénovation⁸⁵. » Il dévoile ainsi son intention de propulser J. Milquet à la tête de la formation sociale-chrétienne. À l'époque, il est convaincu que Ch.-F. Nothomb va accepter le poste de gouverneur de la province de Luxembourg et ne se mettra pas sur les rangs. C'est moins l'idée de G. Deprez que le timing qui surprend un certain nombre de stratèges du parti : de leur point de vue, J. Milquet aurait dû se préparer à la fonction en pilotant la rénovation du PSC, puis user de la légitimité acquise pour se profiler en candidate à la prochaine élection présidentielle. En accélérant soudainement le tempo, G. Deprez rend l'opération plus délicate, au risque de la faire échouer⁸⁶.

2.2. UN PARTI PROFONDÉMENT DIVISÉ

Sitôt annoncé, le scénario présidentiel suscite réticences et résistances dans certains milieux sociaux-chrétiens. D'aucuns montent en épingle la jeunesse et l'inexpérience de J. Milquet. D'autres craignent un changement de cap trop radical. D'autres encore redoutent que G. Deprez exerce la direction du parti par personne interposée⁸⁷. Ch.-F. Nothomb se dit «outré» de la manière utilisée par le président pour mettre J. Milquet en selle⁸⁸. Marc Bertrand et Richard Fournaux annoncent leur candidature à la direction du parti, avec l'intention de s'effacer devant l'ancien président de la Chambre si ce dernier monte en ligne⁸⁹. C'est ce qui se produit. Finalement, trois candidatures sont déposées officiellement en vue des élections du 29 mars 1996 : celles de J. Milquet, Ch.-F. Nothomb et André Rossignon, perçu d'emblée comme un outsider.

Au PSC, la situation devient assez confuse : c'est que, note Xavier Mabile, «les tensions cristallisées par l'élection présidentielle comportent plusieurs dimensions». D'une part, la lutte entre les tendances se réveille : nombre de démocrates-chrétiens soutiennent J. Milquet, alors que maints conservateurs se rangent derrière Ch.-F. Nothomb. D'autre part, le conflit des générations est manifeste, du fait de la différence d'âge entre les deux principaux compétiteurs. Toutefois, «aucune de ces dimensions ne rend compte totalement d'une réalité dans laquelle interviennent bien

⁸⁴ F. FRANÇOIS, *PSC, être ou disparaître*, *op. cit.*, p. 117.

⁸⁵ *Le Soir*, 18 décembre 1995.

⁸⁶ F. FRANÇOIS, *PSC, être ou disparaître*, *op. cit.*, p. 117.

⁸⁷ *Ibidem*, pp. 118-119.

⁸⁸ CH.-F. NOTHOMB, *Au fond des choses*, *op. cit.*, p. 161.

⁸⁹ P. DELWIT, «Le parti social-chrétien : jalons d'un futur incertain», *op. cit.*, p. 21.

des éléments personnels, à côté de différences d'approche de l'action politique⁹⁰ ». Plus schématiquement sans doute, Frédéric François caractérise les lignes de fracture comme suit : toutes les anciennes «familles» sont divisées ; les «traditionnels», de gauche comme de droite, sont opposés à Milquet, soutenue par «les modernistes, les réformistes et les intellectuels⁹¹ ».

La campagne électorale est acharnée. Surpris par l'entrée en lice de Nothomb et par sa capacité de rassemblement, G. Deprez y voit une menace pour la rénovation du parti. Évoquant l'hypothèse d'un succès de l'ancien ministre, alors que les résultats définitifs du scrutin ne sont pas encore connus, il déclare à la presse : «J'ai l'impression que si ça devait se produire, ce serait un peu comme si le PSC d'avant-hier avait empêché le PSC de demain d'arriver⁹². »

Les opérations électorales donnent lieu à des controverses. Ainsi, les membres de la Démocratie chrétienne italienne de Belgique, assimilée à un arrondissement, jouissent-ils du droit de vote ? Présidée par Jean Hallet, la commission des sages du PSC répond par l'affirmative. De son côté, Ch.-F. Nothomb regrette que «l'on ait amené aux urnes 1 800 Italiens, non membres du parti, qui ont voté pour Joëlle Milquet⁹³ ». L'issue du scrutin est à ce point serrée qu'il faut recompter les bulletins.

Finalement, 22 023 suffrages sont exprimés : 21 930 votes valables et 93 nuls. Ch.-F. Nothomb (10 510) ne devance J. Milquet (10 487) que de 23 voix, A. Rossignon en recueillant 933. Les votes valables se répartissent comme suit : respectivement 47,93 %, 47,82 % et 4,25 %⁹⁴.

Victorieux d'une courte tête, Ch.-F. Nothomb peut difficilement apparaître comme le président de tous : aux yeux de certains observateurs, la légitimité dont il jouit est minimale⁹⁵. Chez près de la moitié des sociaux-chrétiens, l'amertume est grande. En témoigne ce commentaire de Ph. Maystadt : «Je suis choqué parce que mon parti a choisi le passé plutôt que l'avenir⁹⁶. »

La passation des pouvoirs s'opère dans un climat d'animosité visible entre le président sortant et son successeur⁹⁷. Durant de longs mois, cette atmosphère pèse sur la vie du PSC. Retiré de la vie publique pour prendre une période sabbatique, G. Deprez reçoit un appel de Louis Michel, qui le convie à un échange d'idées sur le passé et l'avenir. Les deux hommes s'expliquent sur la rupture du pacte de huit ans. Ils se réconcilient. Ils conviennent de se revoir. À peine renoué, le dialogue est interrompu durant un an : Ch.-F. Nothomb y a mis le holà⁹⁸.

⁹⁰ X. MABILLE, «L'évolution récente des partis politiques», *Courrier hebdomadaire*, CRISP, n°1759, p. 37, 2002.

⁹¹ F. FRANÇOIS, *PSC, être ou disparaître*, *op. cit.*, pp. 118-119.

⁹² *Le Soir*, 30-31 mars 1996

⁹³ F. FRANÇOIS, *PSC, être ou disparaître*, *op. cit.*, p. 119.

⁹⁴ P. JANSSENS, «Morphologie des partis politiques francophones en 1994 et 1995», *op. cit.*, pp. 585-586.

⁹⁵ Y. GEORGES, «Le parti social-chrétien (PSC)», *op. cit.*, p. 87.

⁹⁶ *Le Soir*, 1^{er} avril 1996.

⁹⁷ X. MABILLE, «L'évolution récente des partis politiques», *op. cit.*, p. 37.

⁹⁸ F. FRANÇOIS, *PSC, être ou disparaître*, *op. cit.*, p. 121.

2.3. LA PRÉSIDENTE DE CHARLES-FERDINAND NOTHOMB (1996-1998)

Après son retour à la rue des Deux-Églises, Ch.-F. Nothomb remanie l'équipe mise en place par son devancier. Jean-François Brouillard, secrétaire général, et René Thissen, administrateur général, demeurent à leurs postes. Le secrétariat politique général est supprimé : Marc Bertrand reprend cet office avec le titre de conseiller politique. Étienne Michel reste secrétaire général du CEPES. Emmanuelle Cugnon accède à la présidence des Jeunes sociaux-chrétiens. Les vices-présidences sont occupées par Jean-Jacques Viseur, Dominique Cogels-Le Grelle et Dominique Harmel.

La décre de effectifs se poursuit : le PSC compte 30 500 membres en 1995, 26 203 trois ans plus tard. Le pourcentage des classes d'âge professionnellement actives (26-60 ans) tombe à 46,1 %. Désormais, les plus de 60 ans représentent 51,1 % des membres⁹⁹.

Lancée en 1995 sous le nom de « nouveaux chantiers », la rénovation du parti faiblit, avant de s'arrêter. Y. Georges voit deux causes à cet enlisement. D'une part, Ch.-F. Nothomb n'est pas bien perçu par les générations montantes : son retour « brouille sensiblement l'image de renouvellement que le parti a voulu donner ». D'autre part, des tensions internes persistent, empêchant la conduite d'un véritable processus de réflexion doctrinale, ainsi que le lancement d'une campagne de recrutement. Très vite, il s'avère impossible de « cerner les contours des futures personnalités fortes du PSC, tant il est vrai que la bataille y fait rage et que la situation politique y est instable¹⁰⁰ ». Wouter Beke épingle un fait révélateur à cet égard : le veto présidentiel opposé à la désignation de J. Milquet comme chef de groupe au Sénat « *did not resolve the internal crisis of the PSC, but rather created more chaos and discontent*¹⁰¹ ».

Peu après son entrée en fonction, Ch.-F. Nothomb engage des conversations, puis des pourparlers avec L. Michel, président de la Fédération PRL-FDF. Les deux hommes brossent un tableau assez sombre de l'évolution socio-économique de la Wallonie, qu'ils attribuent à la prépondérance socialiste. Puis ils en viennent aux remèdes. Selon ses dires ultérieurs¹⁰², le président du PSC envisagerait alors un renversement des alliances, avec renvoi du PS dans l'opposition. Il accepterait aussi l'élaboration d'un programme commun avec la Fédération PRL-FDF, à annoncer avant les élections, mais rien de plus. Son interlocuteur libéral nourrit l'ambition de créer « un vaste rassemblement libéral et progressiste¹⁰³ » sous la forme d'une Fédération PRL-PSC-FDF, avec dépôt de listes communes et constitution d'un seul groupe parlementaire dans les assemblées. Selon lui, pareille hypothèse serait en bonne voie de concrétisation, puisqu'il y aurait préaccord avec les sociaux-chrétiens sur la répartition des influences dans les gouvernements, la confection des listes et la dévolution des sièges. Des res-

⁹⁹ P. BIONDI, « Morphologie des partis politiques francophones en 1996 et 1997 », *Res Publica*, T. 40, 1998, pp. 471-477 ; P. BIONDI, « Morphologie des partis politiques francophones en 1998 et 1999 », *Res Publica*, T. 42, 2000, pp. 366-375.

¹⁰⁰ Y. GEORGES, « Le parti social-chrétien (PSC) », *op. cit.*, pp. 83, 89 et 97.

¹⁰¹ W. BEKE, « Living Apart Together », *op. cit.*, p. 144.

¹⁰² Les versions contradictoires des protagonistes sont rapportées par F. FRANÇOIS, *PSC, être ou disparaître*, *op. cit.*, pp. 121-126.

¹⁰³ *Le Soir*, 18-19 mai 1996.

ponsables du PSC démentent ces affirmations. À les en croire, il ne serait nullement question de porter «un grand mouvement centriste» sur les fonts baptismaux mais, plus modestement, de donner corps à une alliance gouvernementale classique.

Quoi qu'il en soit, G. Deprez est informé du projet par L. Michel. Il veut apporter son concours à l'opération, qu'il conçoit non comme la formation d'un simple cartel, mais comme une tentative de recomposition du paysage politique : il s'agirait de constituer une force de centre-droit, à même de concurrencer le PS. Selon Deprez¹⁰⁴, deux informations lui parviennent peu après, et elles l'atterrissent. D'une part, une réunion des présidents d'arrondissement du PSC, élargie aux chefs de groupes parlementaires et aux ministres, s'est tenue à Gesves¹⁰⁵. Il y a été question d'un rejet immédiat des socialistes dans l'opposition, en Région wallonne, par le dépôt d'une motion de défiance constructive. La mise en place d'une coalition alternative avec le PRL et Écolo a été envisagée. L'opposition des Verts a fait capoter le projet, dont Ph. Busquin, président du PS, a appris l'existence : le boulevard de l'Empereur est très monté contre le partenaire social-chrétien. D'autre part, Ch.-F. Nothomb entend profiter d'un congrès, programmé à Liège, le 24 mai 1997, pour se remettre de cet échec «en donnant un signal fort aux socialistes». Guy Lutgen serait évincé du gouvernement wallon et remplacé par Gérard Deprez, qui reprendrait à Michel Lebrun le rôle de chef de file PSC au sein du même exécutif. Deprez refuse aussitôt «ce scénario foireux» qui «l'amènerait à tuer deux de ses amis et à devoir supporter les conséquences des manœuvres antisocialistes de Nothomb¹⁰⁶». Cependant, la presse a vent du remaniement envisagé. Embarrassé, le président du PSC concède que son devancier a invoqué «des circonstances politiques et humaines» pour exclure un retour immédiat aux affaires, mais il précise que «l'offre à Deprez tient toujours». Quant à l'éviction programmée de G. Lutgen, elle est avouée à demi-mot, non sans maladresse : «Dans tout parti, il faut envisager des partages de responsabilités dans le temps (...). Pour ce qui me concerne, j'ai fixé cette limite à sept ans. Mais n'allez pas calculer les ministres PSC qui sont en place depuis sept ans !¹⁰⁷»

Bientôt le débat sur une éventuelle recomposition du paysage politique francophone¹⁰⁸ se tient sur la place publique. G. Deprez n'ignore rien du projet de Fédération PRL-PSC-FDF cher à L. Michel¹⁰⁹, ni de l'opposition qu'une telle épure a suscitée à la rue des Deux-Églises, dans le chef des démocrates-chrétiens et de certains «sans famille¹¹⁰». Il se jette dans l'arène médiatique lors d'une interview de rentrée, publiée le 7 juin 1997¹¹¹ : il y plaide en faveur d'un «grand sursaut wallon», dont un large

¹⁰⁴ F. FRANÇOIS, *PSC, être ou disparaître, op. cit.*, p. 128-129.

¹⁰⁵ F. VAN DE WOESTYNE, «Le complot de Gesves», *La Libre Belgique*, 9-10 juin 2001.

¹⁰⁶ Propos rapportés par F. FRANÇOIS, *PSC, être ou disparaître, op. cit.*, p. 129. Signalons qu'après le congrès de Liège, la déclaration de politique régionale sera réécrite, compte tenu des positions adoptées par le PSC.

¹⁰⁷ Communiqué du 12 mai 1997 : <<http://www.lecdh.be/presse/p86.htm>>.

¹⁰⁸ P. DELWIT, *Composition, décomposition et recomposition du paysage politique en Belgique*, Bruxelles, 2003.

¹⁰⁹ De l'état d'avancement du projet, il donne, cependant, une version plus nuancée que celle de L. Michel : «Les protagonistes envisageaient la création d'un lien structurel entre le PSC et le PRL-FDF. La possibilité de listes communes PRL-FDF-PSC était étudiée». Cf. <<http://www.gdeprez.be/MCC/MCCCreation.htm>>.

¹¹⁰ F. FRANÇOIS, *PSC, être ou disparaître, op. cit.*, 129.

¹¹¹ *Le Soir*, 7-8 juin 1997.

rassemblement des «forces du changement» non socialistes serait le vecteur. Deux jours plus tard, c'est la douche froide : alors qu'il devait venir conforter la stratégie de renversement des alliances préparée par Ch.-F. Nothomb, le discours de Deprez est accueilli de manière glaciale par le comité directeur du PSC, puis récusé par le président de ce parti¹¹². Isolé, désavoué par une bonne part des élites intermédiaires sociales-chrétiennes et placé dans une situation inextricable en raison de la reculade de son successeur, G. Deprez refuse de faire marche arrière. Au contraire, il persiste et signe. Graduellement, il s'éloigne de la formation qu'il a longtemps dirigée.

2.4. LE PSC SE CHERCHE, LE MCC SE CRÉE

À la suite du mouvement de retrait social-chrétien, les libéraux changent leur fusil d'épaule. Dès le 20 octobre 1997, L. Michel constate que le PSC « refuse de participer à une recomposition du paysage politique¹¹³ ». Le mois suivant, en prévision des scrutins de 1999, il conclut un accord de coalition avec Ph. Busquin, président du Parti socialiste, dont G. Deprez approuvera le principe¹¹⁴.

Le 5 novembre 1997, le PSC annonce une réorganisation de sa direction, qui devient plus collégiale¹¹⁵. Joëlle Milquet est désormais l'unique vice-présidente du parti. Avec Dominique Cogels, Richard Fournaux, Dominique Harmel, René Thissen et Jean-Jacques Viseur, elle constitue le nouveau comité de direction, qui entoure le président Nothomb. Elle est en charge notamment de la communication, de la politique d'expansion externe et de la préparation d'un congrès sur le renouveau de la démocratie. Selon certains analystes, son accession à de hautes responsabilités vise notamment à conjurer le risque de dissidence que représente G. Deprez¹¹⁶.

En effet, ce dernier ne reste pas inactif. Le 5 décembre 1997, il plaide à nouveau en faveur d'un rapprochement du PSC avec les libéraux¹¹⁷. Le même jour, dans son périodique *L'Élan*, il publie partiellement le projet de manifeste¹¹⁸ qu'il a rédigé durant l'automne, après des échanges d'idées avec quelques amis personnels, dont Marc Van Campenhout, ancien président du conseil d'administration de la RTBF, ancien représentant de l'arrondissement de Nivelles au comité directeur du PSC, et la parlementaire Nathalie de T'Serclaes. Il annonce la création d'un mouvement, qui deviendra le MCC (Mouvement des citoyens pour le changement). Il espère encore impliquer d'autres acteurs sociaux-chrétiens, voire l'ensemble du parti, dans sa démarche.

Le 5 décembre toujours, le PSC fait connaître sa position face au projet de manifeste de G. Deprez¹¹⁹. À l'en croire, les diagnostics de l'ancien président sur l'état préoccupant de la Wallonie et les pistes de solution qu'il avance correspondent à ses propres

¹¹² P. DELWIT, « Le parti social-chrétien : jalons d'un futur incertain », *op. cit.*, p. 21.

¹¹³ *Le Soir*, 20 octobre 1997.

¹¹⁴ F. FRANÇOIS, *PSC, être ou disparaître*, *op. cit.*, 129.

¹¹⁵ « Réorganisation de la direction du PSC », <<http://www.lecdh.be/presse/p127.htm>>.

¹¹⁶ S. VAN HECKE, « Opposition, rénovation. Chronique de quelques similitudes et différences entre le PSC et le CVP », *La Revue politique*, 2001-2002, n° 1, p. 46.

¹¹⁷ *Le Soir*, 6-7 décembre 1997.

¹¹⁸ On en trouve le texte sur <<http://www.gdeprez.be/Manifeste/ManifPrincipal.htm>>.

¹¹⁹ <<http://www.lecdh.be/presse/p140.htm>>.

vues. Les appels de Deprez au changement de la culture et des pratiques politiques rejoignent aussi les lignes de force du rapport «Reconstruire la démocratie», préparé par J. Milquet. Et de conclure : «Le projet du nouveau PSC, qui sera présenté le 12 janvier prochain ¹²⁰, accordera une place très importante à l'ouverture, à l'expansion, au dépassement des clivages, au rapprochement avec les citoyens ainsi qu'aux initiatives de rassemblement pluralistes dans lesquelles G. Deprez, comme toute autre personne souhaitant apporter du changement, peut s'inscrire. »

Le ton est moins conciliant le 16 décembre ¹²¹. La vice-présidente Milquet lance une mise en garde à G. Deprez : elle se déclare favorable à un rassemblement qui amènerait des personnalités extérieures au PSC, mais rejette la création d'un mouvement qui se détacherait de l'orbite sociale-chrétienne pour s'arrimer à une autre fédération. Le lendemain, le parti déclare ¹²² que «le temps est aux projets, et non à la recomposition du paysage politique par fédérations de droite ou de gauche, cartels ou alliances de listes électorales». Il annonce sa présence, sous sa propre bannière, aux scrutins du 13 juin 1999. Il persiste dans son opposition à toute idée de fédération avec le PRL. Il signale qu'à la suite des agissements et déclarations de l'ancien président, le comité des sages a été saisi et devra entendre l'intéressé, avant de faire rapport au comité directeur.

Le 5 janvier 1998, le comité directeur du PSC prend connaissance du rapport du comité des sages, puis entend G. Deprez. Il confirme la volonté du parti de collaborer loyalement avec les partenaires gouvernementaux jusqu'à la fin de la législature. Il maintient les positions adoptées antérieurement à l'égard d'une éventuelle fédération avec le PRL-FDF. Il avertit : «Tous les membres qui ne se rallient pas aux points ci-dessus s'excluent par eux-mêmes ¹²³. »

Durant le week-end suivant, lors d'une assemblée générale tenue par les sociaux-chrétiens du Luxembourg, le président Nothomb qualifie G. Deprez d'«adversaire politique ¹²⁴». Le 12 janvier, le comité directeur élargi constate que ses efforts de conciliation sont demeurés vains et que l'ancien président a choisi une autre voie. Il considère que G. Deprez «s'est donc consciemment et sciemment exclu du PSC et qu'il est dès aujourd'hui un adversaire politique, même si pour un certain nombre, il restera un ami ¹²⁵». Le même jour, dans l'après-midi, l'intéressé annonce qu'il poursuit la mise sur pied du MCC en dehors du PSC ¹²⁶.

Le 7 mars 1998, le Mouvement des citoyens pour le changement tient sa première assemblée publique à Wépion en présence de cinq cents participants. Dans l'assistance, on remarque la députée Nathalie de T'Serclaes, l'ancienne bourgmestre de Visé, Pierrette Cahay-André, quelques mandataires provinciaux et communaux du PSC, ainsi que des membres de cabinets ministériels ¹²⁷. Le processus de structuration se poursuit

¹²⁰ Sous le nom Contrat de relance des sociaux-chrétiens.

¹²¹ *Le Soir*, 16 décembre 1997.

¹²² «Volonté actuelle du PSC», <<http://www.lecdh.be/presse/p148.htm>>.

¹²³ «Rapport du Comité des sages au comité directeur du parti relatif aux déclarations de G. Deprez», <<http://www.lecdh.be/presse/p149.htm>>.

¹²⁴ F. FRANÇOIS, *PSC, être ou disparaître*, op. cit., p. 132.

¹²⁵ *La Libre Belgique*, 12 janvier 1998.

¹²⁶ <<http://www.gdeprez.be/MCC/MCCCréation.htm>>.

¹²⁷ F. FRANÇOIS, *PSC, être ou disparaître*, op. cit., p. 135.

au cours des mois suivants. Relevons-en les principaux jalons. Samedi 6 juin 1998 : la première réunion du Parlement des animateurs et des pionniers du MCC se tient à Uccle. Vendredi 28 août 1998 : la députée fédérale N. de T'Serclaes annonce officiellement son adhésion au MCC. Vendredi 4 septembre, la députée fédérale Pierrette Cahay rejoint à son tour le mouvement. Samedi 26 septembre, deuxième réunion du Parlement des animateurs du MCC à Uccle et adoption des projets de textes fondateurs, à soumettre à une assemblée générale. Samedi 24 octobre 1998, à Wavre, première assemblée générale des citoyens du MCC, qui ratifie les trois « textes fondamentaux » que sont le Manifeste, le Mandat de négociation et la note Organisation du MCC. Ce dernier est officiellement constitué¹²⁸ : il a choisi ses porte-parole¹²⁹ et déterminé sa stratégie, qui ne fait aucun doute. Quelques semaines plus tard, le 1^{er} décembre, les responsables du MCC signent un accord avec la Fédération PRL-FDF, afin de conclure une alliance commune en vue des élections de juin 1999¹³⁰.

Entre-temps, le PSC se porte mal. Les sondages des premiers mois de 1998 sont désastreux. Tour à tour, le comité d'arrondissement de Liège, la réunion des présidents d'arrondissement, tenue à Gesves, et le comité directeur du parti se prononcent en faveur d'un départ anticipé du président Nothomb. Le 30 mars 1998, ce dernier publie la déclaration officielle suivante : « Cela ne vas pas bien pour le PSC dans les sondages. C'est évidemment une responsabilité collective. Mais il m'appartient, comme président, de provoquer les changements nécessaires. Je m'y suis engagé. J'ai proposé à Gesves – et j'ai obtenu de toutes les personnes présentes leur accord sur ce point – que je consulterai rapidement, dans les deux mois à venir, l'ensemble du parti. Il s'agit de décider ensemble, au mois de juin, des changements nécessaires à apporter dans le parti et à la tête de celui-ci¹³¹. »

Lors du congrès thématique «Éduquer pour demain», tenu à Mons le 16 mai 1998, une modification est apportée aux statuts du PSC : la création d'un bureau national est décidée. Présidé par Ch.-F. Nothomb, cet organe, constitué le 18 mai, réunit, outre les membres du comité de direction, le secrétaire politique M. Bertrand, le président de la Chambre R. Langendries, les ministres Ph. Maystadt, J.-P. Poncelet et M. Lebrun, ainsi que deux présidents d'arrondissement : Michel André (Charleroi) et Dominique Drion (Liège). Pour le 25 mai, il incombe à ce bureau d'adresser au comité directeur une proposition de consensus quant à la présidence du parti¹³².

Trois personnes sont pressenties pour exercer cette fonction : l'ancien ministre Michel Hansenne, directeur général du Bureau international du travail (BIT), le président de la Chambre Raymond Langendries, le vice-Premier ministre et ministre des Finances Philippe Maystadt. Le premier tient à achever son mandat au BIT, qui se termine en 1999. Le deuxième n'est pas sûr de réunir tous les soutiens nécessaires. Le troisième

¹²⁸ <<http://www.gdeprez.be/MCC/MCCCréation.htm>>.

¹²⁹ N. de T'Serclaes est la présidente du MCC. Jean Foncoux préside le parlement du MCC. Gérard Deprez préside l'exécutif du MCC.

¹³⁰ S. VAN HECKE, « Opposition, rénovation. Chronique de quelques similitudes et différences entre le PSC et le CVP », *op. cit.*, p. 46.

¹³¹ « Déclaration officielle du président Charles-Ferdinand Nothomb », <<http://www.lecdh.be/presse/p168.htm>>.

¹³² « Constitution du bureau national du PSC le 18 mai 1998 », <<http://www.lecdh.be/presse/p179.htm>>.

objecte qu'il est un homme de dossiers et qu'il n'est pas taillé pour ce poste¹³³. Cédant aux instances pressantes de cadres sociaux-chrétiens, de responsables d'organisations sociales et du Premier ministre Dehaene, Ph. Maystadt accepte de se porter candidat le 24 mars 1998¹³⁴.

Le lendemain, à l'unanimité et sur proposition du bureau national, le comité directeur du PSC prend acte de la démission de Ch.-F. Nothomb. Il lance, par voie de presse, un appel aux candidats à la présidence du parti. Conformément à la prérogative que lui réservent les statuts, il propose que « la présidence 1998-2003 soit exercée par Philippe Maystadt, au moins jusqu'après les élections du 13 juin 1999 et la formation des gouvernements qui en résulteront, ensuite par Joëlle Milquet jusqu'au terme normal du mandat présidentiel¹³⁵ ». Ce sont effectivement ces deux noms qui sont soumis au vote des membres. Quelques jours après l'annonce de la candidature de Maystadt, Marc Van Peel, président du CVP, lui apporte son appui : il confirme que son parti n'entrera pas dans un gouvernement fédéral sans le PSC et ne jouera pas la carte de l'asymétrie¹³⁶.

2.5. LA COURTE PRÉSIDENTE DE PHILIPPE MAYSTADT (1998-1999)

Le 19 juin 1998, Ph. Maystadt est élu à la présidence du PSC à une très large majorité : la décision est acquise par 12 396 voix (90,2 % des suffrages exprimés) contre 990 (7,1 %), alors qu'il y a 346 bulletins blancs ou nuls (2,7 %)¹³⁷. J. Milquet conserve la vice-présidence avec droit de succession, tout en exerçant – de juin 1998 à septembre 1999 – la fonction de « directeur politique de l'arrondissement de Bruxelles-Hal-Vilvorde¹³⁸ ».

Sous l'égide du nouveau président, attendu comme un sauveur, le PSC rétablit un semblant d'unité. Il n'en subit pas moins des défections, dont celles de Philippe Collard, conseiller provincial et bourgmestre faisant fonction de Bastogne, Jean-Jacques Flahaux, bourgmestre de Braine-le-Comte, et Marie-Christine Marghem, conseillère communale à Tournai, ralliés tous trois au MCC¹³⁹. Le parti ne remonte pas dans les sondages.

En matière de stratégie électorale, on note deux continuités¹⁴⁰. D'une part, les sociaux-chrétiens persistent dans leur intention de se présenter aux scrutins de juin 1999 « avec les mains libres », c'est-à-dire sans allié privilégié. D'autre part, ils s'en tiennent au po-

¹³³ F. FRANÇOIS, *PSC, être ou disparaître*, op. cit., pp. 140-141 ; PH. ENGELS, *Le mystère Maystadt*, Bruxelles, 1999, p. 90.

¹³⁴ P. DELWIT, « Le parti social-chrétien : jalons d'un futur incertain », op. cit., p. 22. C'est au Congrès de Mons, précise plus tard Ph. Maystadt, qu'il aurait « fait le pas ». Cf. *Le Soir*, 23 septembre 1998.

¹³⁵ « Démission du président Nothomb et candidature du ticket Philippe Maystadt - Joëlle Milquet à la prochaine présidence », <<http://www.lecdh.be/presse/p181.htm>>.

¹³⁶ F. FRANÇOIS, *PSC, être ou disparaître*, op. cit., pp. 144.

¹³⁷ X. MABILLE, « L'évolution récente des partis politiques », op. cit., p. 37.

¹³⁸ « Joëlle Milquet devient directeur politique du PSC de l'arrondissement de Bruxelles-Halle-Vilvorde », <<http://www.lecdh.be/presse/p211.htm>>.

¹³⁹ Certaines de ces défections suscitent des réactions très dures de la part de la présidence. Cf, par exemple, « Réaction de Philippe Maystadt au transfert de Jean-Jacques Flahaux », <<http://www.lecdh.be/presse/p249.htm>>.

¹⁴⁰ F. FRANÇOIS, *PSC, être ou disparaître*, op. cit., pp. 145, 147, 149 et 155.

sitionnement «ni droite, ni gauche». Ph. Maystadt est persuadé qu'il y a place, sur l'échiquier politique, pour une formation du centre. Cependant, il est gêné aux entourures par les appels lancés par François Martou, président du MOC, en faveur d'un olivier à l'italienne, qui réunirait PS, PSC et Écolo. Il a aussi fort à faire avec la Fédération PRL-FDF-MCC qui, faute d'être exposée à perdre beaucoup sur sa droite, lorgne sur la case centriste en mettant en évidence le profil humaniste de L. Michel. Il doit, enfin, gommer une image de «centre mou, qui s'adapte au partenaire dominant de l'heure¹⁴¹». Or, une année constitue un laps de temps très court pour doter le parti d'un discours original.

Des inflexions méritent cependant d'être signalées à cet égard. Dans la foulée du «contrat de relance» du début 1998, Ph. Maysdadt déclenche l'opération du Nouveau PSC, le 21 septembre 1998. Celle-ci ne se limite pas à un changement de nom, tout relatif, et de logo (une main ouverte). Une nouvelle posture est en train de se dessiner: la politique de proximité, l'attention portée aux «choses de la vie», la volonté de «parler de ce qui concerne directement les gens dans leur existence quotidienne¹⁴²». Maystadt s'en explique: «Il faut trouver d'autres terrains que celui de l'économie où, étant donné les contraintes régionales, nationales et internationales, il n'y a plus telle-ment de variations possibles entre les trois partis traditionnels¹⁴³.» Autre initiative jugée intéressante par la presse: en décembre 1998, le président du PSC lance un plan de convergence Wallonie 2010, basé sur des comparaisons avec les régions voisines. Il définit des objectifs, propose une méthode et trace des perspectives d'action pour les gouvernants à venir¹⁴⁴.

En interne, Ph. Maystadt commande un audit en vue d'établir plus de transparence dans le financement du parti¹⁴⁵. Il tente de renouveler le personnel politique de sa formation. Avant son élection, il a fait joindre aux bulletins de vote un référendum en dix questions adressées aux affiliés. Une de ces propositions revient à «accorder au président le droit d'intervenir dans la confection des listes et, le cas échéant, de proposer les têtes de listes à la Région et à la Chambre, à soumettre à la ratification des membres PSC de la circonscription en cause». Elle recueille 76 % d'avis favorables. Sur le terrain, cependant, elle se heurte au conservatisme des barons du parti. Davantage de jeunes (moins de 40 ans) sont placés en ordre utile. Cependant, le président tente vainement d'ouvrir les listes à des non-membres¹⁴⁶. Bref, le processus de rénovation ne décolle pas vraiment. Ce n'est pas sous les meilleurs auspices que le PSC affronte les scrutins du 13 juin 1999.

¹⁴¹ *Le Soir*, 27 juin 1998.

¹⁴² *Le Matin*, 15 janvier 1999.

¹⁴³ F. FRANÇOIS, *PSC, être ou disparaître*, op. cit., pp. 149-150.

¹⁴⁴ Voir, par exemple, *Le Matin*, 15 janvier 1999.

¹⁴⁵ F. FRANÇOIS, *PSC, être ou disparaître*, op. cit., pp. 157.

¹⁴⁶ *Ibidem*, pp. 149 et 153.

2.6. LES SÉQUELLES D'UNE LÉGISLATURE TOURMENTÉE (1995-1999)

Les années 1995-1999 sont marquées par des événements¹⁴⁷ d'un grand retentissement médiatique. L'image extérieure de la Belgique s'en trouve gravement altérée.

À partir de l'été 1996, l'affaire Dutroux et ses rebondissements soulèvent une vive émotion dans l'opinion publique : ce trouble s'exprime notamment lors de la « marche blanche » du 20 octobre de la même année. Les « dysfonctionnements » de la Justice et de la police sont projetés à l'avant-plan de l'actualité. Simultanément, les citoyens sont sous le choc d'informations préoccupantes relatives à l'avenir d'entreprises menacées, telles que les Forges de Clabecq et Renault Vilvorde.

D'avril 1996 à décembre 1998, les « affaires » occupent périodiquement la une des journaux. Des personnalités du PS sont condamnées lors du procès INUSOP, le 5 avril 1996. En septembre de la même année, l'enquête sur l'assassinat d'André Cools connaît de nouveaux développements avec l'inculpation d'Alain Van der Biest, déjà mis en cause dans d'autres dossiers. Des enquêtes dérivées conduisent à des procédures judiciaires impliquant de hauts responsables socialistes francophones et flamands, condamnés dans un ou plusieurs volets des affaires Agusta-Dassault, le 23 décembre 1998.

Le 27 mai 1999, deux semaines avant les élections du 13 juin, la crise de la dioxine, mal gérée par le gouvernement fédéral, éclate au grand jour : le public est informé de la présence de substances toxiques dans les aliments utilisés pour l'élevage industriel de volaille. La suspicion est jetée sur la qualité des produits alimentaires de base.

En pareil contexte, les partis de la coalition sortante sont sanctionnés sévèrement par le corps électoral. Pour sa part, le PSC enregistre des revers cuisants.

¹⁴⁷ X. MABILLE, *Histoire politique de la Belgique, op. cit., Postface 2000*, Bruxelles, 2000, pp. 4-8.

3. L'ÉLECTROCHOC DU 13 JUIN 1999 MIS EN PERSPECTIVE

Le 13 juin 1999, les électeurs sont convoqués en vue de renouveler les Chambres. Ce même jour, ils sont également appelés à élire les membres belges du Parlement européen, leurs représentants dans les trois conseils régionaux et, à l'Est du pays, les députés du Conseil de la Communauté germanophone. Les résultats enregistrés par le PSC lors de ces différents scrutins sont, à l'époque, les plus mauvais de son histoire. Examinons-les de près avant d'évoquer les interprétations avancées pour expliquer le repli social-chrétien dans la longue durée.

3.1. AU PARLEMENT EUROPÉEN

C'est à ce niveau de pouvoir¹⁴⁸ que les sociaux-chrétiens francophones réalisent leur score le plus défavorable. Par rapport aux élections du 12 juin 1994, en effet, le PSC accuse un recul sévère. Dans le collège électoral francophone, il chute de 420 198 à 307 912 voix, passant de 18,8 à 13,3 % des votes valables. La baisse (passage de 20,63 à 14,64 %) est particulièrement marquée dans les cantons wallons. Elle est moins accusée (de 9,68 à 8,34 %) dans les cantons bruxellois, où le parti était moins solidement enraciné. Comparativement à leurs concurrents, les candidats sociaux-chrétiens ne brillent pas : avec respectivement 87 372 et 86 298 voix de préférence, Gérard Deprez et Michel Hansenne viennent loin derrière Philippe Busquin (248 994), Frédérique Ries (156 259), Daniel Ducarme (128 708) et Paul Lannoye (96 780). Le PSC perd un de ses deux sièges. M. Hansenne est son unique élu.

Dans le collège électoral germanophone, par contre, le CSP améliore assez sensiblement ses résultats : il recueille 13 456 voix (36,4 % des votes valables) contre 11 999 (31,3 %) cinq ans plus tôt. Il conserve le siège occupé par Mathieu Grosch.

3.2. À LA CHAMBRE ET AU SÉNAT

Comme à d'autres niveaux de pouvoir, les écologistes, l'extrême droite flamande et les libéraux néerlandophones sont en progrès. Le PSC, par contre, cède près de 104 000 voix à la Chambre : il passe de 469 137 à 365 318 suffrages, perdant brutalement 23,4 % de son poids électoral¹⁴⁹. Le recul est net dans toutes les circonscriptions wallonnes, surtout en Hainaut et à Liège. Au Sud du pays, les sociaux-chrétiens chutent de 423 847 à 319 448 voix, régressant de 22,5 à 16,8 % du total des votes valables.

¹⁴⁸ C. SÄGESSER, « Les résultats des élections européennes de juin 1999 », *Courrier hebdomadaire*, CRISP, n° 1678, pp. 25-26 et 30, 2000 ; W. FRAEYS, « Les élections législatives et européennes du 13 juin 1999. Analyse des résultats », *Res Publica*, T. 41, 1999, pp. 256-260.

¹⁴⁹ P. BLAISE, « Les résultats des élections législatives du 13 juin 1999, I, La Chambre et le Sénat », *Courrier hebdomadaire*, CRISP, n° 1653-1654, 1999 ; W. FRAEYS, « Les élections législatives et européennes du 13 juin 1999. Analyse des résultats », *op. cit.*, pp. 239-255.

L'hémorragie est sensible dans deux arrondissements – moins 11,5 % à Verviers, moins 9,3 % à Charleroi-Thuin – dont les têtes de liste – respectivement M. Wathelet et Ph. Maystadt – ne se représentent plus. Dans la circonscription bruxelloise, par contre, le PSC enregistre une progression marginale (38 832 voix contre 38 627 en 1995), mais il baisse légèrement en pourcentage (9,1 % contre 9,3) . Il se maintient à 0,2 % dans la périphérie (7 038 voix contre 6 663). Trois sièges sont perdus (Charleroi-Thuin, Liège et Namur), mais un autre est décroché à Huy-Waremme. Au total, les sociaux-chrétiens francophones comptent dix députés, contre douze quatre ans plus tôt.

Les performances sont moins défavorables au Sénat, grâce à l'incontestable popularité de Ph. Maystadt : avec 222 949 voix de préférence, ce dernier réalise le deuxième score personnel, derrière L. Michel. Le PSC n'en cède pas moins 60 000 suffrages, passant de 434 475 à 374 002 voix. Il perd 17,8 % de son poids électoral. Dans le collège électoral francophone, il chute de 19,4 % à 16,1 % des votes valables. Le repli est marqué en Wallonie (baisse de 387 262 à 328 121 voix), moins net à Bruxelles-Hal-Vilvorde (45 881 voix contre 47 213). Le PSC garde trois sénateurs élus directement et un sénateur coopté. Il perd un sénateur communautaire francophone (un siège au lieu de deux). Il conserve son élu germanophone.

Les sociaux-chrétiens perdent leur position de première famille politique du pays et de pivot des coalitions. Le PSC occupe désormais le quatrième rang francophone, derrière le PS, la Fédération PRL-FDF-MCC et Écolo. Il recule surtout au profit des verts et des libéraux. Les «décus du PSC» représentent, respectivement, un peu moins de 30 % et un peu plus de 30 % des nouveaux électeurs de ces deux formations qui ont modifié leur vote de 1995 à la suite de l'affaire Dutroux et de la crise de la dioxine¹⁵⁰.

Localement, l'effet de la dissidence du MCC est quelquefois non négligeable. Ainsi, Pierrette Cahay occupe la première suppléance à la Chambre dans l'arrondissement de Liège. Dans le canton de Visé où elle est implantée, le PSC perd 11 %, tandis que la fédération libérale en gagne 5,5. De même, Philippe Collard est premier suppléant en province de Luxembourg. Dans le canton de Bastogne dont il provient, les sociaux-chrétiens reculent de 14,2 %, tandis que la Fédération PRL-FDF-MCC progresse de 14,8 %. Au Sénat aussi, des suffrages sont cédés suite au passage au MCC de Nathalie de T'Serclaes, ancien rapporteur de la commission d'enquête sur les enfants disparus : avec 75 442 voix de préférence, l'intéressée obtient le sixième score personnel du collège électoral francophone. Selon une étude du CEPSS, le MCC aurait fait perdre 2,2 % au PSC, tandis que les ralliements directs au PRL lui en auraient coûté 0,3 %¹⁵¹. La somme des deux flux représenterait près de la moitié du recul subi le 13 juin 1999.

¹⁵⁰ P. BAUDEWYNS et P. DUMONT, « L'affaire Dutroux et la crise de la dioxine : quel effet sur le vote en 1999 ? », in A.-P. FROGNIER et A.-M. AISH (s. dir.), *Élections, la rupture ? Le comportement des Belges face aux élections de 1999*, Bruxelles, 2003, pp. 36-37.

¹⁵¹ *Les élections du 13 juin 1999. Résultats et analyses*, Bruxelles, 1999.

3.3. DANS LES ASSEMBLÉES RÉGIONALES ET COMMUNAUTAIRES

Au Parlement wallon, au Conseil régional bruxellois et au Conseil de la Communauté germanophone ¹⁵², les sociaux-chrétiens connaissent également un repli indéniable.

En Wallonie, comparativement à son résultat du 21 mai 1995, le PSC cède plus de 80 000 suffrages : il passe de 407 741 à 327 163 voix, régressant de 21,6 à 17,1 % des votes valables. Il n'occupe plus le premier rang que dans 15 cantons sur 97, au lieu de 26 quatre ans plus tôt. Il abandonne sa position dominante dans le Sud-Est, où il est précédé par la Fédération PRL-FDF-MCC. Il perd deux sièges (quatorze au lieu de seize) : un dans la circonscription de Mons et un autre à Liège.

Dans la Région de Bruxelles-Capitale, le PSC est délesté de près de 5 000 suffrages : il passe de 38 244 à 33 815 voix, régressant de 9,3 % à 7,9 % des votes valables. Comme en Wallonie, il est rétrogradé au quatrième rang. Il obtient six sièges au lieu de sept. Il faut modifier le règlement du Conseil, le 19 juillet 1999, pour permettre à ses élus de constituer encore un groupe politique. À la différence du PS, qui en compte quatre, de la Fédération PRL-FDF-MCC et d'Écolo, qui en dénombrent chacun deux, le Parti social-chrétien n'a aucun parlementaire bruxellois d'origine maghrébine ou turque.

Au Parlement de la Communauté française, le PSC perd deux sièges : au lieu de 18, il en détient 16 (14 de Wallonie, soit moins 2, et 2 de Bruxelles-Capitale).

Au Conseil de la Communauté germanophone, le CSP recueille 12 822 voix, contre 13 307 en 1995. Il obtient 34,8 %, contre 35,9 % quatre ans plus tôt. Il décroche 9 sièges, soit un de moins qu'au précédent scrutin.

Pour la première fois depuis 1958, les sociaux-chrétiens francophones se retrouvent dans l'opposition, dans l'État fédéral comme dans les entités fédérées. Des coalitions arc-en-ciel, réunissant libéraux, socialistes et écologistes sont mises en place à l'échelon national, en Région wallonne, à la Communauté française et à la Communauté germanophone. En Région de Bruxelles-Capitale, la majorité est formée de la Fédération PRL-FDF-MCC, du PS, du CVP, ainsi que des cartels VLD-VU et SP.A-Agalev.

3.4. LA REPRÉSENTATION PARLEMENTAIRE FÉMININE DU PARTI

Dans son programme, le PSC dit vouloir « tendre vers la parité hommes-femmes dans les assemblées ¹⁵³ ». Dans la pratique, cependant, il demeure loin du compte ¹⁵⁴. Si on laisse de côté le Conseil de la Communauté française, exclusivement composé d'élus indirects, la représentation féminine sociale-chrétienne dans les assemblées issues des scrutins du 13 juin 1999 est, en moyenne, de 20 % seulement : pas d'élue au Parlement

¹⁵² P. BLAISE, « Les résultats des élections législatives du 13 juin 1999. II. Les conseils de région et de communauté », *Courrier hebdomadaire*, CRISP, n° 1725-1726, 2001.

¹⁵³ *Cinq manières de mieux vivre. Programme du Nouveau PSC*, Bruxelles, 1999, p. 43.

¹⁵⁴ V. VERZELE et C. JOLY, « La représentation des femmes en politique après les élections du 13 juin 1999. Évaluation de l'application de la loi Smet-Tobback », *Courrier hebdomadaire*, CRISP, n° 1662-1663, 1999 ; K. PEIRENS, « Vrouwelijke parlementsleden na de verkiezingen van 13 juni 1999: analyse van de toegang tot een parlementair mandaat », *Res Publica*, T. 41, 1999, pp. 481-498.

européen, une députée sur dix à la Chambre, deux sénatrices sur cinq, une représentante sur quatorze au Parlement wallon, deux sur six au Conseil régional bruxellois, trois sur neuf au Conseil de la Communauté germanophone.

Sans doute le parti de Ph. Maystadt aligne-t-il 33,9 % de candidates. De toutes les formations démocratiques francophones, il est cependant celle qui compte le moins de femmes parmi les effectifs sur les listes au Parlement européen (30 %), à la Chambre (32,9 %), au Sénat (33,3 %) et au Parlement wallon (32 %). La proportion moyenne tombe à 22,5 % lorsque l'on considère les seules places en ordre utile : 0 % au Parlement européen, 16,7 % à la Chambre, 33,3 % au Sénat, 18,7 % au Parlement wallon, mais 42,9 % au Conseil régional bruxellois¹⁵⁵. La sous-représentation féminine sociale-chrétienne dans les assemblées s'explique dans une faible mesure par les pertes enregistrées le 13 juin 1999 : elle trouve surtout sa source dans les positions réservées aux dames sur les listes du parti.

Autre indicateur préoccupant : le vieillissement du personnel politique. Alors qu'elle est de 43 ans à Bruxelles-Capitale, la moyenne d'âge des élus est de 50 ans au Parlement fédéral et de 55 ans au Parlement wallon.

3.5. LA COURBE ÉLECTORALE DU PSC

Peut-on soutenir que, de manière indifférenciée, c'est-à-dire toutes régions confondues, les sociaux-chrétiens belges connaissent un déclin continu depuis les années 1980 ? Cette affirmation de Wouter Beke¹⁵⁶ est justement remise en cause par Pascal Delwit, politologue de l'ULB. Outre des différences entre les deux grandes Communautés, ce dernier relève, pour le seul PSC francophone, des tendances dissemblables en Wallonie et à Bruxelles¹⁵⁷. Dans la capitale, l'échec électoral de 1981 se confirme, en effet, au cours des scrutins suivants, les sociaux-chrétiens francophones y devenant « un petit parti sans grande influence » : en l'espèce, le repli peut-être qualifié de déclin structurel. En Wallonie, par contre, de la déroute de 1965 jusqu'aux élections de 1995, les scores demeurent relativement stables – une vingtaine de pourcents – durant un bon quart de siècle, avec une rupture nette en 1999. Celle-ci a-t-elle un caractère singulier ou constitue-t-elle l'amorce d'une détérioration structurelle, déjà à l'œuvre en région bruxelloise ? Seule l'analyse de plusieurs scrutins ultérieurs devrait permettre de trancher la question.

Le point de vue est évidemment très différent si l'on embrasse toute la seconde moitié du XX^e siècle, depuis les pics de 1950 et 1958 (avec, respectivement, 33,76 et 35,07 % des votes valables en faveur du PSC en Wallonie). En pareil cas, concède un analyste du CEPES, l'évolution des scores sociaux-chrétiens révèle, dans la longue durée, « une

¹⁵⁵ Pour le Conseil de la Région de Bruxelles-Capitale, la vice-présidente J. Milquet a veillé à ce qu'il en soit ainsi. Il n'empêche qu'en optant pour la Chambre, où elle se présente aussi, elle est remplacée par son suppléant dans l'assemblée bruxelloise, ce qui ampute la représentation féminine sociale-chrétienne d'une unité.

¹⁵⁶ W. BEKE, « Living Apart Together », *op. cit.*, p. 134.

¹⁵⁷ P. DELWIT, « Les mutations électorales du parti social-chrétien », dans P. DELWIT, « Le parti social-chrétien : jalons d'un futur incertain », *op. cit.*, pp. 70-78.

trajectoire de déclin ponctuée par quelques hauts (1978, 1985) et par de solides bas (1971, 1981, 1999)¹⁵⁸. Xavier Mabille partage ce diagnostic lorsqu'il décèle « un déclin qui a toutes les apparences d'un phénomène structurel : rien ne dit que des redressements soient exclus, mais cette perspective pourrait être qualifiée d'inattendue¹⁵⁹ ».

Allons plus loin. En fonction de la référence chronologique choisie comme point de départ pour établir les statistiques électorales, il est possible d'avancer une vision optimiste ou pessimiste du devenir du PSC¹⁶⁰. Il n'est pas étonnant que le centre d'études social-chrétien adopte la première lecture, de préférence à la seconde. On peut le rejoindre lorsqu'il fait observer : « La majeure partie de l'effritement électoral qu'a connu le PSC depuis trente ans est concentrée sur un nombre très limité de scrutins (1965, 1968, 1981, 1999), correspondant chaque fois à des moments de rupture, à des périodes de crise importante que le parti a affrontés particulièrement divisé¹⁶¹. » Encore convient-il de ne pas forcer les conclusions tirées de pareille analyse. Or, trois de ces enseignements dégagés par le CEPSS laissent perplexes. Tout d'abord, n'est-il pas un peu simple d'affirmer que « le premier ennemi du PSC est peut-être le PSC lui-même¹⁶² » ? Ensuite, est-il vraisemblable que le même parti se soit parfois lancé dans des campagnes électorales sans avoir l'envie de les gagner ? Avec d'autres, j'exprime mon scepticisme lorsque je lis : « Des quatre partis démocratiques francophones, le PSC était certainement celui qui a affronté l'élection de 1999 avec le moins de volonté de l'emporter¹⁶³. » Enfin, peut-on soutenir qu'au cours des dernières décennies, l'effet de la sécularisation sur la tendance sociale-chrétienne ait été « marginal¹⁶⁴ », parce que ce phénomène a débuté très tôt en Wallonie ? Soyons de bon compte. Indéniablement, une part notable des revers essuyés en 1999 s'explique par une crise de gestion interne : le factionnalisme a brouillé le message du PSC et sa perception par diverses franges de l'électorat. Mais on ne peut sous-estimer pour autant « les mutations structurelles qui sont à l'œuvre depuis un demi-siècle dans la société belge, dont certaines se sont accélérées au cours des deux dernières décennies¹⁶⁵ ». C'est précisément à ces lames de fond que nous nous attacherons infra. Nous verrons dans une livraison ultérieure qu'en changeant de nom et de sigle, le PSC les a prises en compte dans sa tentative de repositionnement.

¹⁵⁸ Ch. RADERMECKER, « Les déterminants structurels de l'élection », *La Revue politique*, 2003, n° 2, pp. 6 et 15.

¹⁵⁹ *Le Soir*, 28 mars 2000.

¹⁶⁰ P. DELWIT (s. dir.), *Le parti social-chrétien. Mutations et perspectives*, op. cit., p. 78. Cf. aussi P. DUMONT et L. DE WINTER, « L'électorat du PSC et les clivages de la société belge. Analyse longitudinale et comparée sur la base de données d'enquête », in P. DELWIT, « Le parti social-chrétien : jalons d'un futur incertain », op. cit., p. 116.

¹⁶¹ É. MICHEL, « Dix thèses pour le débat interne », *La Revue nouvelle*, T. 112, 2000, n° 10, p. 46.

¹⁶² *Ibidem*, p. 47.

¹⁶³ Ch. RADERMECKER, « Les déterminants structurels de l'élection », op. cit., p. 19.

¹⁶⁴ *Ibidem*, p. 18.

¹⁶⁵ P. DELWIT, « Le parti social-chrétien : jalons d'un futur incertain », op. cit., p. 23.

3.6. LES DÉTERMINANTS STRUCTURELS DU VOTE SOCIAL-CHRÉTIEN

Les études d'opinion menées au cours de la dernière décennie du XX^e siècle concordent¹⁶⁶. Même si le PSC a perdu, depuis 1961, le monopole de la représentation politique des catholiques, les liens de son électorat avec les valeurs chrétiennes demeurent bien prégnants. L'appartenance ecclésiale, au sens large, reste la caractéristique principale qui différencie ce segment de l'opinion des électorats des autres partis francophones.

Ainsi, en 1991, 58 % des citoyens qui vont à l'église chaque semaine votent pour le PSC. Si l'on pose la question autrement, on observe alors que 31 % des électeurs sociaux-chrétiens se rendent au culte hebdomadairement (contre 13 % pour l'ensemble de la population francophone), 14 % y participent plusieurs fois par mois (contre 6 % de la population francophone) et 7 % y prennent part au moins une fois par mois (contre 4 % de la population francophone). Cette sur-représentation des catholiques pratiquants s'accompagne d'une sous-représentation des libres-penseurs, des incroyants et des personnes dépourvues de convictions religieuses. Elle induit d'autres éléments caractéristiques, comme les sur-représentations indiscutables des diplômés de l'enseignement confessionnel et des affiliés à la Confédération des syndicats chrétiens, par rapport aux diplômés de l'enseignement officiel et aux membres de la FGTB. À l'époque, les facteurs les plus prédictifs du vote social-chrétien sont des variables liées à la religiosité : le fait de se déclarer « très catholique », l'appartenance à ce groupe de croyance, la scolarité effectuée dans le réseau confessionnel.

Si l'on s'attache à présent au noyau d'électeurs « fidèles » au PSC, on observe qu'il est plus encore associé au monde de la croyance, au point que la dimension religieuse est, à ses yeux, l'élément discriminant par excellence dans le choix politique. Il se singularise par des taux élevés de pratique dominicale régulière (48,7 %) et d'implication dans la vie associative au sein d'organisations chrétiennes (46,4 %), qu'il s'agisse du syndicat, de la mutualité ou de mouvements socio-culturels.

Sans doute les progrès de la sécularisation, dont nous reparlerons plus loin, font-ils peu à peu sentir leurs effets. Il n'empêche : en 1999, le vote social-chrétien demeure fortement déterminé par l'identité religieuse. Bornons-nous à trois indicateurs significatifs, en limitant les comparaisons aux deux autres familles politiques traditionnelles. Tout d'abord, la proportion d'électeurs qui se déclarent catholiques est en baisse dans toutes

¹⁶⁶ À ce sujet, cf. notamment J. BILLIET, « Les électeurs du PSC et du CVP », in W. DEWACHTER et al. (s. dir.), *Un parti dans l'histoire 1945-1995. 50 ans d'action du Parti social-chrétien*, op. cit., pp. 297-325 ; A.-P. FROGNIER, « Vote, positions sociales, attitudes et opinions en Wallonie », in A.-P. FROGNIER et A.-M. AISH-VAN VAERENBERGH (s. dir.), *Élections, la féture ?*, op. cit., pp. 29-59 ; R. REZSOHAZY, « Valeurs et choix politiques », *ibidem*, pp. 209 et 216 ; A.-P. FROGNIER, « L'impact des positions sociales, des valeurs et des enjeux sur le vote », in A.-P. FROGNIER et A.-M. AISH-VAN VAERENBERGH (s. dir.), *Des élections en trompe-l'œil*, op. cit., pp. 30-31 ; A.-P. FROGNIER, « De l'intérêt de l'analyse comparée pour mieux comprendre l'électeur belge », *Revue internationale de politique comparée*, T. 3, 1996, pp. 569-589 ; A.-P. FROGNIER et M. MOUCHART, « La Wallonie : l'impact des positions sociales, des clivages et des enjeux sur le vote en 1999 », dans A.-P. FROGNIER et A.-M. AISH-VAN VAERENBERGH (s. dir.), *Élections, la rupture ?*, op. cit., pp. 22-23 ; P. DUMONT et L. DE WINTER, « Les clivages et les nouveaux enjeux politiques : positions relatives et évolution des électorats francophones », *ibidem*, pp. 70-93 ; P. DUMONT et L. DE WINTER, « L'électorat du PSC et les clivages de la société belge. Analyse longitudinale et comparée sur la base de données d'enquête », op. cit., pp. 97-118.

les formations, mais l'écart qui sépare le PSC de ses principaux concurrents reste important : 73 % contre 39,1 % au PRL et 29,4 % au PS. Ensuite, bien qu'elle diminue elle aussi, la pratique religieuse s'avère plus différenciatrice que l'affirmation d'une conviction philosophique, comparativement au passé : ainsi, 55,5 % des électeurs du PSC se rendent au culte au moins une fois par mois ; les proportions sont de 11,7 % au PRL et de 7,2 % au PS. Enfin, ces degrés de religiosité et de pratique s'accompagnent d'un taux nettement plus élevé d'adhésion aux mutuelles chrétiennes, dont les effectifs sont globalement en progrès : 65,7 % au sein de l'électorat du PSC, contre 26,4 % pour le PRL et 12,7 % pour le PS.

Afin de nuancer le tableau¹⁶⁷, pointons deux constats formulés par Patrick Dumont et Lieven De Winter¹⁶⁸. D'une part, « si les catholiques pratiquants affiliés au pilier chrétien votent dans des proportions similaires en faveur du PSC en 1979 et 1999, cette base électorale s'est néanmoins amenuisée avec le déclin du nombre de citoyens cumulant ces caractéristiques ». En d'autres termes, si le poids de ces variables structurelles demeure prépondérant, à la fin du XX^e siècle, dans l'explication du vote social-chrétien, surtout chez les électeurs fidèles, il est bel et bien en recul au plan macro-social, c'est-à-dire pour l'explication des préférences électorales exprimées par l'ensemble de l'électorat francophone. C'est d'ailleurs ce qui justifie, nous semble-t-il, l'attention à porter à des flux inscrits dans la durée, comme la sécularisation et la déparlisation. D'autre part, sur des questions éthiques comme l'avortement ou l'euthanasie, l'électorat du PSC – bien plus large que son noyau dur – n'est pas homogène. Ses franges qui, en 1999, migrent vers d'autres formations sont nettement plus « tolérantes » (ou plus « permissives ») que les inconditionnels. Dès lors, de deux choses l'une : ou bien les sociaux-chrétiens durcissent leurs points de vue en ces matières, au risque de perdre des électeurs moins convaincus, ou bien ils les assouplissent, au risque de mécontenter une fraction intransigeante de leurs fidèles partisans. Il faudra garder à l'esprit cette tension lorsque l'on abordera la dissidence des Chrétiens démocrates francophones (CDF) dans une livraison ultérieure.

3.7. LA SÉCULARISATION

Le propos des points suivants ne consiste évidemment pas à expliquer la seule contre-performance du 13 juin 1999, mais à mettre celle-ci en perspective, en la replaçant dans la longue durée. Il s'impose d'autant plus qu'une démarche similaire a été entreprise par le PSC, avant ses mutations de 2001-2002.

Les études relatives à la sécularisation¹⁶⁹ méritent l'attention d'un double point de vue : elles interpellent le PSC sur l'érosion lente – « générationnelle » – de son noyau dur d'électeurs ; elles expliquent aussi probablement, dès la présidence de Ph. Maystadt, un

¹⁶⁷ On pourrait élargir l'aperçu à d'autres pays où il se vérifie que l'appartenance religieuse est une variable « lourde » du vote social-chrétien ou conservateur. Cf. D. BOY et M. NAYER (s. dir.), *L'électeur à ses raisons*, Paris, 1996 ; P. BRAUD, *Êtes-vous catholique ?*, Paris, 1999.

¹⁶⁸ P. DUMONT et L. DE WINTER, « L'électorat du PSC et les clivages de la société belge. Analyse longitudinale et comparée sur la base de données d'enquête », *op. cit.*, pp. 107 et 115.

¹⁶⁹ Envisageant la longue durée, la plus remarquable est celle d'E. WITTE, « Déchristianisation et sécularisation en Belgique », in H. HASQUIN (s. dir.), *Histoire de la Laïcité, principalement en Belgique et en France*, Bruxelles, 1979, pp. 149-173.

assouplissement de certains points de vue et surtout le cap imprimé ultérieurement au parti, sous l'impulsion de Joëlle Milquet.

Avant d'en venir au fait, soulignons un paradoxe qui marque toute l'histoire du PSC. D'une part, les sociaux-chrétiens affichent, depuis 1945, un souci d'ouverture et une volonté de déconfectionnalisation. D'autre part, ils ne peuvent se dépêtrer des pesanteurs sociologiques : qu'ils le veuillent ou non, leur formation apparaît à l'opinion publique comme le canal électoral du pilier chrétien. Une déclaration du président Maystadt, en 1999, témoigne de l'inertie à laquelle le parti est confronté à la base : « Une de mes priorités consiste à faire en sorte que de plus en plus de non-chrétiens se sentent à l'aise chez nous. Car l'avenir du PSC passe par une déconfectionnalisation accrue¹⁷⁰. » On retrouve des déclarations similaires, mais peu suivies d'effets, depuis la fin de la Seconde guerre mondiale¹⁷¹. C'est bien le lien au catholicisme qui a « fondé l'histoire du parti, son identité, son rapport aux autres et son positionnement face aux différents clivages¹⁷² ».

Pour les dernières décennies, les spécialistes de la sociologie religieuse s'accordent sur le diagnostic¹⁷³ : dans notre pays comme chez nos voisins, la baisse de la pratique s'accompagne d'un affaiblissement du lien aux Églises et d'une recomposition des rapports individuels aux croyances, dont les significations deviennent polyvalentes. Voyons cela de plus près.

Tout d'abord, l'identité catholique s'érode. Ceux qui s'en revendiquent globalement représentent 63 % de la population wallonne en 1990, 57 % en 1999. Un tel recul s'accompagne d'une augmentation des personnes qui se déclarent « non religieuses » : 90 % des catholiques ayant quitté leur Église au cours de la décennie s'identifient à ce groupe. Ensuite, l'auto-positionnement chrétien recouvre des attitudes de plus en plus diverses : moins que jamais, il implique une adhésion totale à la doctrine de l'Église, un respect absolu de ses rites, une obéissance inconditionnelle aux normes éthiques qu'elle édicte et aux directives de sa hiérarchie. Au contraire, en 1997, 59 % des catholiques se définissent comme « périphériques¹⁷⁴ ». Ils ne sont plus que 11 % à être considérés

¹⁷⁰ « Entretien avec Philippe Maystadt et Joëlle Milquet », in Cl. DEMELENNE, *PSC. La reconquête. Les dangers de l'alliance laïque*, Bruxelles, 1999, p. 93.

¹⁷¹ P. ANSAY, « L'émergence de la qualité de la vie 'quotidienne' comme revendication politique », *La Revue politique*, 2000, n° 5, p. 77.

¹⁷² P. DELWIT, « Le parti social-chrétien : jalons d'un futur incertain », *op. cit.*, p. 24.

¹⁷³ Cf., entre autres, S. GOVAERT, « Politique et religion : des changements dans les règles du jeu », in M.-TH. COENEN et al. (s. dir.), *L'état de la Belgique 1989-2004. Quinze années à la charnière du siècle*, *op. cit.*, pp. 265-298 ; C. SÄGESSER et V. DE COOREBYTER, « Cultes et laïcité en Belgique », *Dossier du CRISP*, n° 51, 2000 ; L. VOYÉ et K. DOBBELAERE, « De la religion : ambivalences et distancements », in B. BAWIN-LEGROS et al. (s. dir.), *Belge toujours. Fidélité, stabilité, tolérance. Les valeurs des Belges en 2000*, Bruxelles, 2000, surtout pp. 148-149 et 162 (à confronter à K. DOBBELAERE, « De la religion en Belgique », dans R. REZSOHAZY et J. KERKHOFS (s. dir.), *L'Univers des Belges. Valeurs anciennes et valeurs nouvelles dans les années 80*, Louvain-la-Neuve, 1984, pp. 60-115) ; VOYÉ et K. DOBBELAERE, « Des transformations du catholicisme en Belgique. Pratiques et valeurs », *op. cit.* ; L. VOYÉ, « La question du sens », in *La Wallonie à l'aube du XXI^e siècle. Portrait d'un pays et de ses habitants*, Charleroi, 2005, pp. 25-28. Sous un angle plus anecdotique, mais parfois évélateur, on peut aussi comparer deux enquêtes d'opinion, effectuées à deux décennies de distance, par un quotidien de la capitale : *Les catholiques. La grande enquête du Soir*, Bruxelles, 1984, et la série d'articles parus dans *Le Soir* entre les 18 et 23-24 avril 2005.

¹⁷⁴ Ils se déclarent catholiques, participent à des rites de passage (baptême, mariage, funérailles), mais rarement à l'office dominical, sauf à l'occasion de grandes fêtes liturgiques.

comme des « catholiques nucléaires ¹⁷⁵ ». Le solde, soit 30 %, est constitué de chrétiens « passifs ¹⁷⁶ ». Enfin, la religiosité se complexifie nettement. Examinons plus attentivement cette tendance en distinguant les comportements des catholiques et ceux d'autres catégories de la population.

Chez les catholiques, ce sont la privatisation de la religiosité et l'émergence de nouvelles modalités de la croyance qui frappent. Il y a manifestement une mise à distance des prescriptions institutionnelles : la hiérarchie voit se réduire sa capacité à imposer des règles et à sanctionner les contrevenants. On assiste aussi à une certaine « protestantisation » : moins sociologique, la pratique est plus personnelle et plus réfléchie, au point que l'on évoque une « appropriation de la foi ¹⁷⁷ ». Ce phénomène s'accompagne d'une construction « à la carte » de l'identité religieuse en fonction des itinéraires individuels : des éléments de la tradition catholique se combinent souvent à des emprunts au réservoir symbolique d'autres courants, fussent-ils ésotériques. De nouvelles sensibilités chrétiennes, minoritaires, émergent également sur base d'affinités électives. Assez radicales au plan des convictions, certaines d'entre elles se développent en dehors des structures institutionnelles. D'autres relèvent de la religion populaire : répondant à une demande de protection, elles se focalisent sur le geste plus que sur la parole.

Chez les non-catholiques, la diversité caractérise tout autant les systèmes de croyance. L'implantation de populations immigrées et de leurs cultes, au premier rang desquels figure l'islam, est évidemment un phénomène majeur à cet égard. On note aussi la dissémination d'une religiosité mobile et éclatée, sous la forme par exemple d'adhésions au bouddhisme ¹⁷⁸.

Bref, l'ancienne « civilisation paroissiale » s'est décomposée. Face à cette évolution, le PSC s'interroge. Son principal problème est l'érosion, lente mais inéluctable, de l'électorat social-chrétien fidèle : peu à peu, ce dernier vieillit et se réduit. Relevons quelques indicateurs préoccupants pour le devenir de ce groupe.

En premier lieu, le groupe des catholiques pratiquants ¹⁷⁹, au sein duquel le parti recrute ses soutiens inconditionnels, se contracte au fil du temps. En l'espace d'un demi-siècle,

¹⁷⁵ Outre une pratique religieuse au moins mensuelle, ils prennent une part active à la vie de l'Église et de ses organisations.

¹⁷⁶ Ils se rendent à l'église au moins une fois par mois, participent aux rites de passage et célèbrent les grandes fêtes du calendrier liturgique.

¹⁷⁷ Cf. l'interview du cardinal G. DANNEELS, « L'Église belge est minoritaire, mais plus forte », *La Libre Belgique*, 8-9 janvier 2005, ainsi que l'échange de vues entre G. HAARSCHER (ULB) et G. RINGLET (UCL), « Relativisons la désaffection », *Le Soir*, 23-24 avril 2005.

¹⁷⁸ B. DEBACKER, « Bouddhismes en Belgique », *Courrier hebdomadaire*, CRISP, n° 1768-1769, 2002.

¹⁷⁹ On pourrait discuter à perte de vue du critère pertinent pour définir ce segment de l'opinion. On ne retient pas ici la participation aux rites de passage, affectée par nombre de parasites (l'atmosphère des institutions dans lesquelles se produit la naissance ou la mort, la souscription d'une sorte d'« assurance au cas où... », l'occasion donnée à des retrouvailles entre parents et amis, le besoin d'une mise en scène rituelle). On s'en tient à un indicateur : la pratique dominicale parmi la population de 5 à 69 ans, telle qu'elle est enregistrée le troisième week-end d'octobre par le secrétariat de la Conférence épiscopale. À ce jour, elle est considérée comme le paramètre le plus sûr pour mesurer l'appartenance ecclésiale, au sens fort du terme.

il fond comme neige au soleil : à présent, il représente moins d'un dixième des Wallons et à peine plus d'un seizième des Bruxellois ¹⁸⁰, ainsi que le montre le tableau suivant :

Tableau 1 : Catholiques pratiquants en % de la population

Années	Wallonie	Bruxelles
1950	40,7	27,3
1967	33,9	24,3
1972	28,2	17,1
1977	24,2	14,1
1980	21,5	12,0
1982	19,7	11,5
1987	16,7	9,9
1990	14,6	8,7
1992	13,2	8,3
1995	11,2	7,4
1998	9,3	6,3

En second lieu, les mécanismes qui assurent la reproduction de ce groupe – on les qualifie de socialisation religieuse, parce que la perpétuation du lien à l'Église s'inculque principalement à travers la famille – se grippent. Trois paramètres en témoignent. Tout d'abord, parmi les personnes «non-religieuses», une proportion importante (70 %) déclare former la première génération familiale à ne plus adhérer au catholicisme. Ensuite, chez les moins de 35 ans en 1997, les pourcentages de chrétiens «nucléaires» (4 %) et «passifs» (12 %) sont particulièrement faibles au regard de la masse des non-catholiques (45 %). Enfin, une sorte de cercle vicieux se met en place : statistiquement, plus un Belge est jeune et moins il accorde sa confiance à l'institution ecclésiastique, plus sa croyance en un Dieu personnel diminue, plus sa propension à l'agnosticisme augmente.

Étienne Michel, alors secrétaire général du CEPSS, dégage une conclusion majeure des considérations précédentes : « L'un des deux principes fédérateurs du PSC ¹⁸¹, la référence chrétienne, connaît un affaiblissement considérable auprès des jeunes générations (...). Elle reste la principale motivation de vote de l'électorat du parti, mais c'est principalement auprès des générations plus âgées qu'elle trouve son sens. Le PSC est coupé des générations de moins de 40 ans, dans ses membres comme dans son électorat ¹⁸². » Dès lors, le maintien d'un élément symboliquement aussi marqué que le « C », dans le sigle social-chrétien, pose problème.

Le PSC n'attend pas ses revers de 1999 pour tenter d'atténuer son image confessionnelle. Dès avant les scrutins, son président lance le débat sur le financement des cultes ¹⁸³, jusqu'alors très favorable au catholicisme : les moyens alloués sont déconnec-

¹⁸⁰ *Le Soir*, 2-3 octobre 2004.

¹⁸¹ L'autre principe fédérateur est le centrisme.

¹⁸² É. MICHEL, « Dix thèses pour le débat interne », *op. cit.*, p. 49.

¹⁸³ Cf. *La Revue politique*, 1999, n° 4-5, dans lequel le CEPSS pose le problème sans *a priori*.

tés de la pratique dominicale ¹⁸⁴. À titre personnel, Ph. Maystadt se prononce en faveur d'un impôt philosophiquement dédicacé, selon un système pratiqué en Allemagne ¹⁸⁵.

À y regarder de plus près, l'évolution à laquelle on assiste en matière de croyance est porteuse de deux défis que le PSC tentera de relever, lors de son repositionnement de 2001-2002. Sous peine de s'étioler ¹⁸⁶, le parti doit non seulement s'ouvrir à d'autres sensibilités religieuses (protestants, juifs, musulmans...), mais aussi aux franges de l'électorat en expansion que constituent les indifférents et les incroyants. Ce faisant, il risque cependant de mécontenter une partie de son socle de catholiques convaincus ¹⁸⁷. Il lui faut également avancer une nouvelle identité pour fédérer les segments de l'électorat qu'il s'efforce de rallier. L'accentuation de la politique de proximité, impulsée par Ph. Maystadt, pourrait constituer une piste intéressante de ce point de vue. Karel Dobbelaere et Liliane Voyé constatent, en effet : « Plus particulièrement chez les jeunes, mais avec un mouvement en ce sens chez les aînés, c'est la vie telle que chacun la vit qui tend à donner la règle, et non pas une autorité extérieure. Il y a ainsi une sorte d'indifférence qui se manifeste vis-à-vis de tout ce qui semble éloigné du quotidien, d'un quotidien au bonheur tranquille, où comptent beaucoup la santé, le salaire et la qualité affective de la relation aux autres proches ¹⁸⁸. »

3.8. LA DÉPILARISATION

La pilarisation ¹⁸⁹, néologisme résultant de la traduction du terme néerlandais *verzuijing*, désigne un compartimentage vertical de la société sur la base de différences idéologiques. Elle aboutit à la création de « mondes » distincts – catholique, socialiste, libéral –

¹⁸⁴ J.-F. HUSSON, « Le financement public des cultes, de la laïcité et des cours philosophiques », *Courrier hebdomadaire*, CRISP, n° 1703-1704, 2000, p. 88.

¹⁸⁵ Ajoutons deux précisions à cet égard. D'une part, le cardinal Danneels, primat de Belgique, ne soutient pas le point de vue du PSC, tout en reconnaissant le droit à la subsidiarité du courant laïque, « s'il accueille avec faveur tout ce qui contribue au bonheur de l'homme et à la bonne marche de la société » (*La Libre Belgique*, 8-9 janvier 2005). D'autre part, le PSC sera conséquent : à la différence de son équivalent flamand, il votera la loi du 21 janvier 2002, qui instaure un financement pour les « communautés philosophiques non confessionnelles reconnues » (S. GOVAERT, « Politique et religion : des changements dans les règles du jeu », *op. cit.*, p. 203).

¹⁸⁶ Notons, cependant, que le pronostic pessimiste de D.-L. SEILER, *Le déclin du « cléricisme »*. *Structure du comportement politique du monde catholique wallon*, Bruxelles, 1975, ne s'est pas vérifié à court terme. Il y soutenait la thèse selon laquelle « le PSC – toutes choses restant égales – est condamné à une lente mais sûre disparition » (p. 310).

¹⁸⁷ P. WYNANTS, « Le syndrome du 'dji vou, dji n' pou'. Essai de pathologie du PSC », *op. cit.*, pp. 15-16.

¹⁸⁸ VOYÉ et K. DOBBELAERE, « Des transformations du catholicisme en Belgique. Pratiques et valeurs », *op. cit.*, p. 41.

¹⁸⁹ Cf., entre autres, J. BILLIET, « Verzuijing en politiek : theoretische beschouwingen over België na 1945 », *Revue belge d'histoire contemporaine*, T. 13, 1982, pp. 83-118 ; J. BILLIET (s. dir.), *Tussen bescherming en verovering. Sociologen en historici over zuilvormig*, Louvain, 1988 ; J. BILLIET et K. DOBBELAERE, « Vers une désinstitutionnalisation du pilier chrétien ? » in L. VOYÉ et al. (s. dir.), *La Belgique et ses dieux. Églises, mouvements religieux et laïques*, Louvain-la-Neuve, 1985, pp. 119-152 ; K. DOBBELAERE, « De katholieke zuil nu : desintegratie en integratie », *Revue belge d'histoire contemporaine*, T. 13, 1982, pp. 121-160 ; H. DUMONT, « La pilarisation dans la société multiculturelle belge », *La Revue nouvelle*, T. 109, 1999, n° 3, pp. 46-75 ; S. HELLEMANS, *Strijd om de moderniteit. Sociale bewegingen en verzuijing in Europa sinds 1900*, Louvain, 1990 ; L. HUYSE, *Passiviteit, pacificatie en verzuijing in de Belgische politiek. Een sociologische studie*, Anvers-Utrecht, 1970 ; L. HUYSE, *De verzuijing voorbij*, Louvain, 1987 ; H. RIGHART, *De katholieke zuil in Europa. Het ontstaan van verzuijing onder katholieken in Oostenrijk, Zwitserland, België en Nederland*, Amsterdam, 1986.

qui, disait-on jadis, accompagnent leurs affiliés « de la naissance à la mort ¹⁹⁰ ». Historiquement, la famille spirituelle catholique s'est ainsi dotée d'institutions multiples – socio-économiques, religieuses, éducatives, culturelles, politiques et autres – qui lui permettent de contrôler une large part de l'espace public, mais aussi d'influer sur différents aspects de la vie quotidienne de ses membres ¹⁹¹. Dans ce réseau d'organisations, le PSC joue traditionnellement le rôle de canal électoral : il mobilise les adhérents du conglomerat, en vue d'assurer l'accès de ce dernier au pouvoir ; il fait aussi office d'intermédiaire entre ce même réseau chrétien et l'appareil d'État, où il est chargé d'obtenir des subsides, des nominations et des zones d'influence ¹⁹². Pareille situation se perpétue jusque dans les années 1960.

Depuis plusieurs décennies, la pilarisation s'effrite lentement : la dépilarisation ¹⁹³ (*ontzuijing*) fait sentir ses effets. Elle se traduit principalement par deux manifestations. D'une part, dans certains segments de la population, les sentiments d'appartenance à un « monde » structuré à partir d'une idéologie englobante tendent à se diluer. La montée de l'individualisme incite une fraction croissante des citoyens à privilégier leurs intérêts personnels, plutôt que l'adhésion à des valeurs collectives. Lorsqu'il s'agit de départager des organisations sociales ou éducatives, ils sont de plus en plus nombreux à opter pour une attitude consumériste : ils effectuent leurs choix à la carte, compte tenu du rapport qualité/prix, ne répugnant pas à des affiliations multiples, parfois instables, qui les font passer sans état d'âme d'un pilier à l'autre. D'autre part, au plan politique, le *zapping* n'est plus un comportement marginal. Les Belges qui dissocient leur vote de leur appartenance à des organisations pilarisées, au point d'adopter un comportement électoral volatil, cessent d'être des minorités insignifiantes. Ils sont de plus en plus influencés par les médias audio-visuels, qui véhiculent les émotions collectives et contribuent à la « starisation » de la vie politique ¹⁹⁴.

Dans les milieux chrétiens, il en résulte deux flux : l'hétérogénéité croissante du pilier catholique et la dislocation graduelle du monolithisme politique qui le caractérisait. Liliane Voyé résume bien le premier phénomène en ces termes : « Aujourd'hui, nous nous trouvons face à des citoyens qui peuvent vivre dans une religiosité détachée, personnelle, qui ne se déclarent plus catholiques, qui peuvent même se dire non-religieux, tout en restant fidèles aux institutions chrétiennes ¹⁹⁵. » La seconde tendance a été anticipée, dès 1970, par Jean Ladrière : « Dans le passé, un certain nombre de catholiques, même pratiquants, votaient soit pour le Parti libéral, soit pour le Parti socialiste.

¹⁹⁰ *De verzuijing voorbij, op. cit.*, p. 17.

¹⁹¹ V.-R. LORWIN, « Conflits et compromis dans la politique belge », *Courrier hebdomadaire*, CRISP, n° 323, 1966, p. 3.

¹⁹² P. ANSAY, « Le C de PSC : de l'embarras au débarras ? », *La Revue Nouvelle*, T. 112, 2000, n° 10, pp. 30 et 33.

¹⁹³ P. WYNANTS, « Les partis politiques », *op. cit.*, p. 186.

¹⁹⁴ Cf., en particulier, les travaux du sociologue flamand Mark ELCHARDUS, *De dramademocratie*, Tiel, 2003, et *La démocratie mise en scène*, Bruxelles, 2004. Cf. également les analyses du politologue français B. MANIN, *Principes du gouvernement représentatif*, Paris, 1995, sur la substitution d'une démocratie du public à une démocratie des partis. Dans ce nouveau système, les électeurs votent de moins en moins pour un parti ou pour un programme : ils se déterminent essentiellement en fonction de la personnalité des candidats et de la confiance qu'elle leur inspire, à partir d'une relation établie via la communication télévisuelle.

¹⁹⁵ *Le Soir*, 18 avril 2005.

Mais ce phénomène de ‘dissidence’ politique restait au niveau du comportement individuel. Au niveau des comportements de groupe, il y avait une très forte identification entre l’appartenance religieuse et le soutien au Parti chrétien. C’est cette identification qui est en train de se défaire, du moins partiellement. » Il faut, en effet, du temps pour que la recomposition des « mondes » sociologiques se traduise en mutations électorales¹⁹⁶.

De leur côté, les organisations constitutives du pilier catholique s’adaptent aux transformations de la société. Dans un premier temps, une logique économique les conduit à se professionnaliser et à se spécialiser, en vue d’améliorer la qualité des services prestés. Elles se montrent moins regardantes quant à l’orthodoxie et l’orthopraxie de leurs membres, puis de leurs cadres. Elles se dotent d’une identité de substitution : l’appartenance ecclésiale, qui impliquait une adhésion personnelle forte aux plans de la foi et des rites, s’efface devant un vague « catholicisme socio-culturel », encore teinté de personnalisme¹⁹⁷. À ce stade, les composantes du pilier continuent à procurer au PSC une assise électorale non négligeable¹⁹⁸. Par la suite, elles sont de plus en plus nombreuses à atténuer ou à rompre leur allégeance à l’égard de ce parti, tout en s’interrogeant ouvertement sur l’opportunité de conserver le « C » dans leur sigle¹⁹⁹. Plusieurs éléments les incitent à se comporter de la sorte. En Flandre²⁰⁰ comme en Wallonie et à Bruxelles, la montée de l’individualisme rend un discours fondé sur le « catholicisme socio-culturel » de plus en plus inopérant. Par ailleurs, les organisations du pilier catholique, soucieuses de pérenniser leurs moyens et leur influence, diversifient leurs contacts politiques, dans un pays dont la carte électorale se complexifie : certaines d’entre elles en arrivent à ne plus s’opposer à ce qu’une offre électorale alternative soit proposée à leurs membres, voire à reconnaître à celle-ci une certaine légitimité.

Pour concrétiser le propos, sélectionnons quelques exemples parmi d’autres, en élargissant le panorama jusqu’à nos jours, soit bien au-delà de 1999. Longtemps, les mouvements de jeunesse catholique ont formé un vivier, non seulement pour les organisations du pilier, mais aussi pour le PSC, qui y puisait cadres, membres et électeurs²⁰¹. À présent, ces relations se sont souvent diluées : les références à l’Église et les connexions avec la formation sociale-chrétienne ont parfois disparu. Ainsi, à Jeunesse et Santé,

¹⁹⁶ Et J. Ladrière de s’interroger avec prudence : « Mais le mouvement prendra-t-il de l’ampleur ? Sera-t-il durable ? Et à supposer qu’il le soit, combien de temps faudra-t-il pour qu’il conduise la société belge à un autre palier de configuration ? ». Cf. « Le système politique belge : situation 1970 », *Courrier hebdomadaire*, CRISP, 1970, n° 500, *passim*.

¹⁹⁷ K. DOBBELAERE et J. BILLIET, « Les changements internes au pilier catholique en Flandre : d’un catholicisme d’Église à une chrétienté socio-culturelle », *Recherches sociologiques*, T. 13, 1983, pp. 141-184 ; L. VOYÉ, « Situation des catholiques en Belgique. De l’adhésion ecclésiale au catholicisme socio-culturel en Wallonie », in *Religion et politique. Actes de la 15^e Conférence internationale de sociologie religieuse*, Lille, 1979, pp. 293-331.

¹⁹⁸ P. MAGNETTE, « L’idéologie patricienne du parti social-chrétien », in P. DELWIT, « Le parti social-chrétien : jalons d’un futur incertain », *op. cit.*, pp. 38-39.

¹⁹⁹ P. WYNANTS, « Les partis politiques », *op. cit.*, pp. 186-187.

²⁰⁰ J. BILLIET, « Le parti démocrate-chrétien en Flandre », dans P. DELWIT (s. dir.), *Démocraties chrétiennes et conservatismes en Europe. Une nouvelle convergence ?*, Bruxelles, 2003, pp. 228-229.

²⁰¹ F. ROSART et TH. SAILLET, « Les mouvements d’action catholique et de jeunesse et l’apostolat des laïcs », dans J. PIROTTE et G. ZELIS (s. dir.), *Pour une histoire du monde catholique au 20^e siècle, Wallonie-Bruxelles. Guide du chercheur*, Louvain-la-Neuve, 2003, pp. 335-368.

mouvement inscrit dans l'orbite des mutualités chrétiennes, on ne délivre plus de « message catholique » : les valeurs portées par l'organisation – l'entraide, le respect de soi, des autres et de la nature – sont réputées universelles²⁰². De son côté, l'ancienne Jeunesse étudiante catholique conserve ses initiales de JEC, mais celles-ci signifient désormais Jeune et citoyen. Selon ses dirigeants, « la nouvelle appellation est aussi un signal clair quant à notre action au quotidien, qui se veut indépendante de tout pilier politique ou religieux²⁰³ ».

Des organisations d'adultes conservent le « C » dans leur dénomination, mais cette lettre a perdu une part de sa signification d'antan. Ainsi, l'ADIC (Association des dirigeants et cadres chrétiens) veut « faire vivre les valeurs chrétiennes dans l'entreprise ». Toutefois, ajoute aussitôt son président Marc Van Ossel, « nous sommes totalement apolitiques et n'avons aucun lien avec aucun parti²⁰⁴ ». Dans le même ordre d'idées, Luc Cortebeek, président de la Confédération des syndicats chrétiens (CSC), déclare en 1999 : « Le paysage politique flamand s'est parcellisé comme un patchwork (...). Les gens font leurs choix aux élections, pour le syndicat, pour l'école des enfants en fonction de leurs propres valeurs²⁰⁵. »

Certaines organisations vont plus loin : elles n'hésitent pas à se repositionner. C'est le cas de Vie féminine qui, sous la présidence d'Andrée Delcourt-Pêtre – entrée en politique comme sénatrice PSC en 1991 – se présentait encore comme un mouvement chrétien d'action culturelle et sociale. À la suite des débats sur la dépénalisation partielle de l'avortement, c'est la voie féministe qui est choisie. L'actuelle présidente, Christine Weckx, s'en explique : « Nous nous sommes interrogées sur notre identité chrétienne. En 2001, lors d'un congrès, nous avons décidé de donner une place égale aux différentes appartenances philosophiques et religieuses qui cohabiteraient dans notre mouvement. Vie féminine est devenu un mouvement féministe d'action interculturelle et sociale²⁰⁶. »

« Donner une place égale aux différentes appartenances philosophiques et religieuses » : au même moment, au PSC, la réalité sociologique ne cadre guère avec cette ligne de conduite. Ainsi, parmi les délégués des arrondissements qui participent en 2001 au congrès de Liège, on dénombre 95,9 % de croyants, dont 88 % de catholiques et 8,4 % de chrétiens, définition un peu plus floue. Ils sont 43,9 % à assister hebdomadairement à la messe, 19,7 % à y participer une fois par mois, 32,4 % à y prendre part quelques fois par an²⁰⁷. Alors que maintes organisations de la mouvance catholique évoluent vers le pluralisme interne et l'assument, tel n'est pas encore le cas du Parti social chrétien.

À la base, l'éparpillement politique des catholiques belges ne cesse de progresser. Selon un récent sondage publié par *Le Soir*²⁰⁸, ils ne seraient plus que 24 % à opter, en cas

²⁰² *Le Soir*, 21 avril 2005.

²⁰³ *La Libre Belgique*, 11-12 octobre 2003.

²⁰⁴ *Le Soir*, 23-24 avril 2005.

²⁰⁵ *Le Soir*, 4 novembre 1999.

²⁰⁶ *Le Soir*, 18 avril 2005.

²⁰⁷ P. DELWIT, B. HELLINGS et É. VAN HAUTE, « Les cadres intermédiaires du PSC et du Mouvement réformateur », *Courrier hebdomadaire*, CRISP, n° 1804-1805, 2003, pp. 16-17.

²⁰⁸ *Le Soir*, 23-24 avril 2005.

d'élection, pour le Parti social-chrétien. Les libéraux, les socialistes et les écologistes viendraient ensuite, avec respectivement 15, 13 et 6%, contre 5% pour l'extrême droite et 3 % pour les autres formations politiques.

Les pourcentages d'électeurs socialistes et libéraux issus du « monde » catholique sont donc devenus non négligeables. Pour décrypter ces ralliements, il convient de prendre en compte l'évolution récente qu'ont connue des organisations comme le Mouvement ouvrier chrétien (MOC) et l'Alliance agricole belge (AAB).

Le MOC ²⁰⁹ a opté pour le pluralisme politique lors de son conseil général du 26 février 1972. Cependant, durant plusieurs lustres, les engagements de ses militants et de ses cadres en dehors du PSC se cantonnent dans des partis communautaires ou progressistes à profil idéologique pluraliste : Rassemblement wallon, FDF, GPTC-UDP. Très rares sont ceux pour lesquels le combat wallon constitue alors un sas d'entrée au PS ²¹⁰. Il n'en est plus de même au cours de la période récente, « les effets du pluralisme politique décidé en 1972 commencent à se matérialiser », note Pierre Verjans ²¹¹, puisque, désormais, ils concernent aussi le PS. Xavier Mabilille partage ce constat ²¹², que viennent étayer différents indices.

En premier lieu, citons l'enquête d'opinions réalisée à la fin 2003 par la Sonecom ²¹³. Selon celle-ci, les cadres du MOC voteraient pour le PSC-CDH à hauteur de 42 % en 2001, 43 % en 2003. Outre des affinités électives avec Écolo (46 % en 2001, 37 % en 2003), on pointe surtout l'avancée spectaculaire du Parti socialiste (de 7% en 2001 à 19 % en 2003), alors que la part du Mouvement réformateur demeure marginale (3 % en 2001, 1 % en 2003). La même source indique que les proportions d'électeurs socialistes potentiels atteindraient 15 % parmi les membres de plusieurs organisations constitutives du MOC, 25 % parmi les affiliés à une seule de ces organisations.

En second lieu, la politique d'ouverture pratiquée par le PS à l'égard des cadres et des militants du Mouvement ouvrier chrétien commence à donner des résultats. En témoignent la présence de certains de ces responsables sur les listes électorales socialistes en 2003 et 2004 ²¹⁴, la cooptation au Sénat, en 2003, de Christiane Vienne, secrétaire fédérale du MOC de Tournai-Ath-Mouscron, la nomination de l'intéressée, en 2004, comme ministre wallonne de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des chances, l'entrée de cadres du MOC et de la CSC dans des cabinets ministériels socialistes. Des réserves sont, il est vrai, exprimées dans certains milieux très attachés à la laïcité. Il n'empêche : en 2005, selon Jean-François Husson, le Mouvement ouvrier chrétien compterait

²⁰⁹ P. VERJANS, *Les matrices identificatoires à l'œuvre dans le Mouvement ouvrier chrétien à l'heure du déclin du cléricisme (1968-1996). Les relais politiques des organisations ouvrières chrétiennes en Wallonie*, thèse de doctorat en Science politique de l'Université de Liège, Liège, 1997.

²¹⁰ J.-L. JADOULLE et P. WYNANTS, « Les engagements en dehors du Parti catholique et du Parti social-chrétien », in J. PIROTTE et G. ZELIS (s. dir.), *Pour une histoire du monde catholique au 20^e siècle, Wallonie-Bruxelles. Guide du chercheur, op. cit.*, p. 241.

²¹¹ *Le Soir*, 12-13 février 2005.

²¹² X. MABILILLE, « Le Parti socialiste. Évolution 1978-2005 », *Courrier hebdomadaire*, CRISP, n° 1867-1868, 2005, p. 61.

²¹³ *Le Soir* et *La Libre Belgique*, 23 janvier 2004.

²¹⁴ Notamment celle de Jean-Marie Paquay, ancien secrétaire fédéral du MOC du Brabant Wallon, à la 8^e place effective sur la liste PS pour le Parlement européen.

« davantage de membres dans les cabinets ministériels socialistes que dans ceux du CDH ²¹⁵ ».

Des déplacements significatifs sont également enregistrés dans les milieux agricoles. Ingénieur agronome de formation, Sabine Laruelle ²¹⁶ est, au départ, une proche collaboratrice de Guy Lutgen, ministre régional wallon de l'Agriculture de 1992 à 1999 : sous l'étiquette du PSC, elle est successivement attachée, conseillère, puis chef de cabinet adjoint. En novembre 1999, elle devient directrice générale de l'Alliance agricole belge, organisation d'inspiration chrétienne qui, traditionnellement, entretient des relations suivies avec les parlementaires du PSC dévoués à sa cause ²¹⁷. Au tout début de l'année 2001, l'AAB fusionne avec la Fédération nationale des Unions professionnelles agricoles (UPA), qui fut longtemps sa rivale et regroupe, entre autres, des agriculteurs libéraux ²¹⁸. Ainsi naît la Fédération wallonne de l'agriculture (FWA), organisation pluraliste dont S. Laruelle assure la direction générale. L'intéressée n'en continue pas moins sa collaboration avec le PSC-CDH : elle contribue à la rédaction du programme agricole de la formation sociale-chrétienne ²¹⁹. Cependant, lorsqu'elle s'engage dans la politique active, c'est sous la bannière du MR qu'elle le fait : élue députée fédérale en juin 2003, elle est nommée ministre des Classes moyennes et de l'Agriculture peu après.

Débordant le scrutin de 1999, les exemples cités ci-dessus sont révélateurs d'une tendance lourde : la déparlisation éloigne lentement le PSC d'organisations où il avait coutume de trouver des affiliés, des cadres, des mandataires et un réservoir électoral largement acquis à sa cause. Sans doute le rejet des sociaux-chrétiens dans l'opposition, en 1999, accentue-t-il la tendance. Il n'en demeure pas moins qu'avant cette date, le PSC subit déjà, dans ces mouvements, la concurrence de compétiteurs qui y ont obtenu leurs entrées.

3.9. LA DYNAMIQUE DES CLIVAGES

Le clivage Église-État s'estompe depuis la signature du Pacte scolaire en 1958. Or, il demeure la ligne de fracture qui confère au PSC une bonne part de son identité. Le déclin électoral du parti soulève inévitablement la question de la référence chrétienne.

²¹⁵ *Le Soir*, 18 avril 2005. Dans le carnet d'adresses de Rudy Demotte, ministre fédéral PS des Affaires sociales et de la Santé publique, figurent en bonne place – outre Christiane Vienne, Édouard Descampe, secrétaire général des mutualités chrétiennes, et François Martou, président du MOC – des personnalités telles que Thierry Jacques, ancien secrétaire général du MOC, devenu conseiller de Laurette Onkelinx pour l'emploi, les affaires sociales et la santé, Luc Dussoulier, ancien secrétaire général du MOC, directeur des mutualités chrétiennes à Tournai-Ath-Mouscron, Régis Dohogne, ancien chef de file de la CSC-Enseignement, et André Delhay, secrétaire de la CSC en Hainaut occidental (*Trends-Tendances*, 14 avril 2005). La presse signale aussi que, depuis 2001, Elio Di Rupo se fait assidu aux Semaines sociales du MOC (*La Libre Belgique*, 23 août 2004).

²¹⁶ Cf. <<http://www.sabinelaruelle.be/pages/mavie.htm>>.

²¹⁷ P.-H. CLAEYS, *Groupes de pression en Belgique. Les groupes intermédiaires socio-économiques (Contribution à l'analyse comparative)*, Bruxelles, CRISP, 1973, pp. 253-254, 284-285.

²¹⁸ *Éco-Soir*, 28 juillet 2000.

²¹⁹ *La Libre Belgique* en ligne, 13 juillet 2003.

tienne explicite²²⁰ : faut-il la conserver, la réinterpréter ou l'abandonner ? Lors du congrès du 16 décembre 1995, Luc Van Campenhoudt²²¹ n'esquive pas le sujet.

Le sociologue des Facultés universitaires Saint-Louis a réalisé un sondage dans les rangs sociaux-chrétiens : aux yeux d'une grande majorité des répondants, fait-il observer, « l'idéal chrétien » constituerait la principale spécificité du parti. Or, il ne se traduit guère par un projet politique concret et identifiable. Il se décline plutôt sous la forme d'un discours incantatoire sur « le respect de la personne » et « la défense des valeurs ». Dans ces domaines, poursuit L. Van Campenhoudt, les chrétiens actifs en politique ne peuvent prétendre à aucun monopole.

Selon lui, deux questions devraient être prises en compte par le PSC. D'une part, que signifie « être un parti chrétien » dans une société déchristianisée, sécularisée et pluraliste, au sein de laquelle se côtoient des groupes aux références de plus en plus diversifiées ? D'autre part, la foi et les principes qui s'y attachent ne gagneraient-ils pas en authenticité et en pertinence s'ils n'étaient l'objet d'une tentative de transposition politique directe, source de confusion entre convictions religieuses et gestion des affaires publiques ? Et le sociologue de rompre une lance en faveur d'une plus grande ouverture du parti, qui l'amène à confronter les points de vue avant de prendre position : « Être chrétien aujourd'hui, dans l'espace politique, c'est peut-être surtout, paradoxalement, promouvoir une certaine conception forte du pluralisme, qui contribue à la fois à structurer et à ouvrir le débat idéologique²²². » À l'époque, une bonne part de la base sociale-chrétienne ne semble pas prête à partager de telles vues.

Sur l'axe socio-économique, le centrisme est « l'autre principe fédérateur du PSC²²³ ». La recherche du consensus que ce positionnement implique est à la fois « difficile, voire impossible à lâcher » et de « plus en plus difficile à tenir », relève L. Van Campenhoudt²²⁴.

Sans doute le centrisme correspond-il à la culture politique du pilier chrétien, allergique aux conflits de classe, profondément marqué par l'idéologie du bien commun et par le modèle social familialiste²²⁵. Il coïncide également avec les pratiques d'un « parti de synthèse », qui cherche à dégager des compromis en son sein, avant de tendre à un équilibre général par un jeu subtil de contrepoids²²⁶. Il s'impose à l'évidence dans une formation interclassiste, dont l'unité pourrait être mise à mal par l'adoption de positions socio-économiques tranchées²²⁷.

Cependant, un tel positionnement peut aussi s'avérer problématique, *a fortiori* s'il s'apparente à « des formules sans substance et à des incantations qui ne convainquent

²²⁰ X. MABILLE, « Le PSC à l'épreuve de l'histoire », *Politique*, n° 15, février-mars 2000, p. 9.

²²¹ L. VAN CAMPENHOUDT, « Le PSC dans la société et dans le jeu démocratique aujourd'hui : questions sur son projet, son identité philosophique, sa démocratie interne », *op. cit.*, pp. 99-118.

²²² *Ibidem*, pp. 108-109.

²²³ É. MICHEL, « Dix thèses pour le débat interne », *op. cit.*, p. 51.

²²⁴ L. VAN CAMPENHOUDT, « Le PSC dans la société et dans le jeu démocratique aujourd'hui : questions sur son projet, son identité philosophique, sa démocratie interne », *op. cit.*, p. 104.

²²⁵ Cf. la critique, dure mais argumentée, qu'en fait P. MAGNETTE, « L'idéologie patricienne... », *op. cit.*, pp. 31-45.

²²⁶ P. WYNANTS, « Le 'centre' : histoire et sens d'un positionnement politique pour le PSC », *op. cit.*, pp. 47-64.

²²⁷ P. WYNANTS, « Le syndrome du 'dji vou, dji n' pou'. Essai de pathologie du PSC », *op. cit.*, p. 14.

que soi-même²²⁸ ». Tout d'abord, il devient difficile à défendre lorsque se profilent de nouvelles formes de conflictualité sociale, générées par la rupture du compromis social-démocrate, par la remise en cause du *Welfare State*²²⁹ et par la montée des inégalités. Ensuite, il n'est pas facile à accréditer dans les conditions de la communication contemporaine, où clarté et lisibilité constituent des avantages comparatifs²³⁰. Enfin, il se banalise lorsque les libéraux et socialistes gommant les aspérités de leurs programmes respectifs pour tenter de gouverner ensemble. Dès 1996, Théo Hachez envisage cette hypothèse : « Dans le cas où PS et PRL en viennent à constituer des majorités, l'identité du PSC, comme parti du centre, se trouve pour le moins en difficulté. Si les pôles se touchent, où est le centre ? Que devient le parti de la synthèse lorsque les 'extrêmes' de l'échiquier se trouvent en mesure de l'opérer eux-mêmes ?²³¹ » L'interpellation est d'autant plus justifiée qu'une convergence croissante s'observe, entre les électorats du PSC et de la Fédération PRL FDF MCC, aux plans de l'identification de classe et des positions socio-économiques²³².

Il y a plus : « Comment être centriste, alors que se multiplient les critiques à l'égard du centrisme ? », lance Luc Van Campenhout²³³. Selon ce dernier, des militants sociaux-chrétiens eux-mêmes estiment qu'une telle posture, surtout si elle n'est guère argumentée, peut se solder par un déficit d'identité. Synonyme de quête perpétuelle de consensus, elle n'a pas non plus bonne presse dans les cénacles intellectuels : d'aucuns n'y voient-ils pas une des sources du décalage entre l'élite politique et les citoyens²³⁴, voire un facteur contribuant au développement de l'extrême droite²³⁵ ? Il convient, dès lors, de « rencontrer ces critiques dans la reconstruction du projet et de la spécificité du PSC²³⁶ ». Comme on l'a vu, la tenue d'un tel débat sera retardée par les rivalités intestines des mois suivants.

Sur le clivage centre-périphérie – en matière communautaire – le PSC pâtit moins de ses divergences que d'un « profil bas²³⁷ ». Or la construction du fédéralisme mène au renforcement des autonomies infra-étatiques. Les sociaux-chrétiens soutiennent l'existence de la Communauté française, mais ils traînent le boulet d'une loi de financement problématique, négociée notamment par leur direction. À la différence du PS, ils ne comptent pas dans leurs rangs des personnalités emblématiques du combat wal-

²²⁸ L. VAN CAMPENHOUDT, « Le PSC dans la société et dans le jeu démocratique aujourd'hui : questions sur son projet, son identité philosophique, sa démocratie interne », *op. cit.*, p. 106.

²²⁹ P. REMAN et P. FELTESSE, « De la crise de l'État-Providence au projet d'État social actif », in M.-TH. COENEN et al. (s. dir.), *L'état de la Belgique 1989-2004. Quinze années à la charnière du siècle*, *op. cit.*, pp. 205-227.

²³⁰ É. MICHEL, « Dix thèses pour le débat interne », *op. cit.*, p. 51.

²³¹ TH. HACHEZ, « Y-a-t-il une vie après le PSC ? », *La Revue nouvelle*, T. 103, 1996, n° 5, p. 12.

²³² En 1999, le phénomène est observé par P. DUMONT et L. DE WINTER, « L'électorat du PSC et les clivages de la société belge. Analyse longitudinale et comparée sur la base de données d'enquête », *op. cit.*, p. 102-103. Il pourrait s'expliquer par l'adjonction du FDF et du MCC au PRL, mais aussi par les orientations impulsées par Louis Michel, « davantage inspirées par un libéralisme social que celles de son prédécesseur, Jean Gol ».

²³³ L. VAN CAMPENHOUDT, « Le PSC dans la société et dans le jeu démocratique aujourd'hui : questions sur son projet, son identité philosophique, sa démocratie interne », *op. cit.*, p. 103.

²³⁴ Le même auteur cite A. TOURAINE, *Critique de la modernité*, Paris, 1992.

²³⁵ Il renvoie à A.-G. SLAMA, *L'angélisme exterminateur. Essai sur l'ordre moral contemporain*, Paris, 1993.

²³⁶ L. VAN CAMPENHOUDT, « Le PSC dans la société et dans le jeu démocratique aujourd'hui : questions sur son projet, son identité philosophique, sa démocratie interne », *op. cit.*, p. 105.

²³⁷ *La Libre Belgique*, 12 mai 2003.

lon. Dans la capitale, ils ne pèsent guère face à la Fédération PRL FDF MCC²³⁸. Souvent, leur parti se voit accusé, à tort²³⁹ ou a raison, d'être « le petit frère du CVP ». Il a du mal à se défaire de cette réputation lorsque des interventions flamandes dans sa vie interne ou externe sont largement répercutées par les médias : ainsi, celle d'un Jean-Luc Dehaene, qui presse Ph. Maystadt d'accepter la présidence, ou celle d'un M. Van Peel, qui exclut tout exercice du pouvoir sans l'aile francophone de la « famille²⁴⁰ ». Dès 1999, il paraît urgent, note Paul Piret, que le PSC « clarifie une fois pour toutes ses rapports avec son homologue flamand²⁴¹ ». Force est de constater qu'il n'y parvient guère avant 2001.

Enfin, l'émergence de nouveaux enjeux, comme l'immigration, la sécurité ou le développement durable, ne doit pas être sous-estimée. Ne s'agit-il pas de questions par rapport auxquelles certains électeurs aiment « se positionner, papillonner, panacher, sauter d'une liste à l'autre et retrouver le goût de la chose publique²⁴² » ? Comme on l'a signalé, le PSC tarde à les prendre en compte. En 1995, selon L. Van Campenhoudt, il en est encore à s'interroger : « Doit-il chercher à construire sa spécificité et son projet sur d'autres tensions structurantes que la tension droite/gauche ? C'est ce à quoi inviterait assez naturellement sa composition sociologique interne. Mais alors lesquelles et avec quelle pertinence par rapport aux problèmes actuels ?²⁴³ » L'absence de réponse risque de se payer cash : sur de tels sujets précisément, « l'électorat du PSC est, parmi ceux des partis traditionnels, le plus proche de l'électorat d'Écolo²⁴⁴ ».

3.10. LA « NORMALISATION » D'UN PARTI PATRICIEN

Selon Paul Magnette²⁴⁵, la crise aiguë que les sociaux-chrétiens traversent en 1999 n'est pas purement conjoncturelle : elle témoigne de l'épuisement de la logique patricienne qui anime leur parti depuis sa création.

Patricien, le PSC l'est d'abord par sa matrice idéologique, fondée sur une conception organiciste du monde, dont le personnalisme est l'incarnation la plus récente. Selon cette vision, la société est un corps constitué de « communautés naturelles » (familles, professions, paroisses, terroirs...), qui constituent autant de lieux d'accomplissement pour la personne humaine. La défense et la promotion de tels groupements intermédiaires a pour corollaires le refus de la lutte des classes, le souci permanent de neutrali-

²³⁸ P. WYNANTS, « Le syndrome du 'dji vou, dji n' pou'. Essai de pathologie du PSC », *op. cit.*, p. 19.

²³⁹ A. LETON et A. MIROIR, *Les conflits communautaires en Belgique*, Paris, 1999, pp. 225 et 246.

²⁴⁰ P. WYNANTS, « Le syndrome du 'dji vou, dji n' pou'. Essai de pathologie du PSC », *op. cit.*, p. 19.

²⁴¹ *La Libre Belgique*, 25 octobre 1999.

²⁴² *La Libre Belgique*, 12 mai 2003.

²⁴³ L. VAN CAMPENHOUDT, « Le PSC dans la société et dans le jeu démocratique aujourd'hui : questions sur son projet, son identité philosophique, sa démocratie interne », *op. cit.*, p. 105.

²⁴⁴ P. DUMONT et L. DE WINTER, « L'électorat du PSC et les clivages de la société belge. Analyse longitudinale et comparée sur la base de données d'enquête », *op. cit.*, pp. 112 et 116.

²⁴⁵ P. MAGNETTE, « Q'est-ce qu'un parti patricien ? Une approche généalogique du parti social-chrétien », Bruxelles, *Cahiers du CEVIPOL*, 1999-1, 22 pp. ; P. MAGNETTE, « Qu'est-ce qu'un parti patricien ? Une approche généalogique du parti social-chrétien », *op. cit.*, pp. 31-45 ; P. MAGNETTE, « Grandeur et décadence d'un parti patricien », *Politique*, n° 15, mars 2000, pp. 10-15.

ser les tensions entre les catégories sociales, la volonté d'échapper au clivage entre la gauche et la droite.

Le Parti social-chrétien est patricien aussi par son organisation interclassiste, poursuit P. Magnette. Celle-ci traduit une volonté de représenter tous les segments de la société. Elle manifeste une ambition à reproduire en interne la solidarité qui devrait unir ces strates, au nom de la commune appartenance au « monde » catholique.

Enfin, le PSC est patricien par son rapport au pouvoir. Grâce à son mode d'organisation, il exerce le rôle de parti-pivot, indispensable à la constitution de majorités gouvernementales. Cette position sur l'échiquier a pour conséquences l'occupation ininterrompue du pouvoir depuis 1958 et la colonisation de l'appareil d'État, avec lequel la formation sociale-chrétienne finit par s'identifier et se confondre.

D'après Magnette, la crise du PSC s'explique par l'affaiblissement de ces trois composantes, étroitement liées entre elles. L'idéologie personaliste et l'identité du parti se délitent à cause de la sécularisation. Son organisation interclassiste est mise à rude épreuve par des tensions internes : celles-ci sonnent la revanche du clivage gauche-droite que le personalisme a tenté de placer sous l'éteignoir. L'occupation permanente du pouvoir s'accommode mal des aspirations citoyennes à l'alternance et à la responsabilité : « Un parti qui se présente comme le gestionnaire pragmatique de la chose publique, indifférent aux glissements de l'opinion, n'est plus en phase avec l'air du temps ²⁴⁶. »

Bien qu'il soit sévère, le diagnostic de P. Magnette a le mérite de mettre en lumière la rupture qui intervient dans le système politique belge en 1999 ²⁴⁷. La fragmentation de l'espace électoral et l'éventualité de coalitions asymétriques réduisent le rôle de pivot dévolu au PSC. Désormais, ce dernier peut être relégué périodiquement dans l'opposition : au sein des gouvernements, il devient « un partenaire normal », au même titre que les autres formations. L'élargissement de la palette des alliances possibles ouvre le jeu : celui-ci ne se limite plus à une semi-alternance entre le centre-gauche et le centre-droit, puisque d'autres cas de figure – un arc-en-ciel ou une coalition violette – deviennent envisageables.

²⁴⁶ P. MAGNETTE, « L'idéologie patricienne du parti social-chrétien », *op. cit.*, p. 42.

²⁴⁷ P. MAGNETTE, « Qu'est-ce qu'un parti patricien ? Une approche généalogique du parti social-chrétien », *op. cit.*, pp. 19-21.

Derniers Courriers hebdomadaires parus

- 1873 L'aide directe à la presse en Communauté française (1973-2005)
Par Michel Gassée
- 1874-1875 Le profil des candidats francophones aux élections fédérales du 18 mai 2003
Par Pascal Delwit, Benoit Hellings, Jean-Benoit Pilet et Émilie van Haute
- 1876-1877 Le projet d'accord interprofessionnel du 18 janvier 2005
Par Étienne Arcq
- 1878-1879 De PISA 2000 au Contrat pour l'école
Par Bernard De Commer
- 1880-1881 Le profil des candidats francophones aux élections régionales et européennes du 13 juin 2004
Par Pascal Delwit, Benoit Hellings, Jean-Benoit Pilet et Émilie van Haute
- 1882 La fin de carrière. Des politiques en débat
Par Thibault Moulaert
- 1883 La jurisprudence de la Cour de justice européenne sur l'accès aux soins de santé et son impact
Par Tania Zgajewski
- 1884-1885 Le conflit social chez AGC Automotive à Fleurus. Décembre 2004 - mars 2005
Par Michel Capron
- 1886 La défense européenne contre le terrorisme
Par Raphaël Mathieu
- 1887-1888 La loi anti-discrimination
Par Caroline Sägers

Depuis 1959, le *Courrier hebdomadaire* du CRISP est une source d'information privilégiée pour les milieux politiques, économiques, sociaux et associatifs. Il paraît au rythme de 40 numéros par an et est disponible par abonnement au prix de 235 € par année civile.

**Bulletin de souscription à renvoyer au CRISP – place Quetelet 1A – 1210 Bruxelles,
ou à faxer au 02 219 79 34**

nom : _____ prénom : _____

ou dénomination de l'institution :

tva :

rue :

code postal :

localité :

numéro :

souscrit un abonnement au *Courrier hebdomadaire* pour l'année 2005 au prix de 235 €, frais de port inclus.

date :

signature :

(Veuillez indiquer également l'adresse de livraison de l'abonnement si elle est différente de l'adresse de facturation.)